

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE  
DU KARST DE SAINT-ELZÉAR  
ET DE RÉSERVE AQUATIQUE PROJETÉE  
DE L'ESTUAIRE DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 24 octobre 2006 à 19 h  
Place Bonaventure en Gaspésie  
105, de Grand-Pré  
Bonaventure

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR.....	4
M. Guillaume Jean	
TABLE DE CONCERTATION DU LITTORAL DE BONAVENTURE .....	14
M. Bernard Arsenault	
Mme SYLVIE LEPAGE.....	21
COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS.....	24
M. Michel Chouinard	
REPRISE DE LA SÉANCE	
GROUPE FAUNE RÉGIONAL .....	32
Mme Annie Lepage	
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE .....	36
M. Michel Cadieux	
COMITÉ DE PROMOTION DES RESSOURCES NATURELLES	
DE SAINT-ELZÉAR.....	45
M. Réjean Arsenault	
M. BRUNO LANDRY .....	52
CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE BONAVENTURE.....	55
Mme Mélanie Guérette	
DROIT DE RECTIFICATION	
PROMOTEUR .....	58
M. Francis Boudreau	
MOT DE LA FIN .....	69

---

**SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2006**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur les projets de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar et de réserve aquatique de la rivière Bonaventure.

10

Mon nom est Alain Cloutier, vice-présidence du BAPE. Je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique.

15

Quant à elle, l'équipe de la Commission est composée de madame Josée Primeau qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission et de madame Isabel Bernier-Bourgault, analyste. La responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse est madame Julie Olivier qui est absente ce soir et madame Marie Anctil qui assiste le personnel de la Commission et elle est aussi absente ce soir.

20

La logistique de l'audience est assurée par le Centre des services partagés du Québec représenté par monsieur Martin Lajoie.

25

À la différence de la première partie, il n'y a pas de sténographe, mais il y aura des notes sténographiques qui seront rendues publiques dans les centres de consultation et sur le site Internet du BAPE.

30

Je ne ferai pas lecture du mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au président du BAPE, monsieur William Cosgrove. Il est disponible à la table du secrétariat de la Commission, à l'arrière.

35

Les projets que nous avons examinés ensemble la première partie, soit les 20 et 21 septembre 2006, découlent de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Cette loi prévoit la consultation du public, de telle sorte que la décision finale sur ces projets n'est pas encore prise.

40

Le promoteur des projets est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a présenté divers documents d'information pour les deux (2) projets: un cadre de protection et de gestion pour la consultation du public, le plan de conservation accompagnant la mise en réserve provisoire des territoires et diverses propositions discutées lors de la première partie de l'audience. Il vous appartient de commenter ces propositions et d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire.

45 Le rapport de la Commission sera remis au ministre au plus tard le 20 décembre prochain, soit moins de deux (2) mois de la fin de la consultation du public. Au dépôt de son rapport, la Commission cessera d'exister.

50 L'objectif de la deuxième partie de l'audience, c'est de recevoir vos opinions sur le projet. Déjà certains participants se sont prononcés sur les projets, ce qui était permis par la réglementation.

C'est aussi d'émettre des compléments d'information ou des ajouts.

55 Il y a eu dix (10) mémoires déposés dont sept (7) seront entendus et une présentation verbale.

60 Je tiens à préciser, si ça n'avait pas été compris, que la Commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre, ni en nombre ni en volume pour déterminer qui a raison; la Commission s'intéresse aux raisons, aux motifs, les motifs, sur quelle base vous entendez faire des propositions, pour les comprendre, puis surtout pouvoir les relayer comme il faut et pouvoir les analyser de façon correcte.

Donc ce sont les raisons, les motifs qui nous intéressent.

65 Un mémoire qui est pas présenté publiquement, comme c'est le cas, est tout aussi considéré par la Commission qu'un mémoire qui est présenté, tout simplement.

70 Le déroulement de la séance! Il n'y aura qu'une seule séance, c'est donc ce soir. Vous aurez remarqué que la disposition de la salle est différente, il n'y a pas de table de personnes-ressources ni de promoteur ministériel.

75 Par contre, les représentants, j'en reconnais quelques-uns qui sont ici présents, ont le loisir également de se servir d'un droit de rectification. À la fin de la séance, on invite les personnes-ressources à nous faire part s'il y a des rectifications qui peuvent être manifestées de leur part, non pas aux opinions qui ont été exprimées, mais plutôt en fonction des faits qui ont été invoqués.

80 À titre d'exemple, à l'occasion, ça peut être pour corriger une documentation sur laquelle quelqu'un d'entre vous peut s'être appuyé en disant, oui, on a aussi rajouté de l'information ultérieurement. C'est pour guider la Commission par rapport à l'écoute des mémoires. Mais dans aucun cas, ce n'est pour contredire votre opinion sur le projet. Ce n'est pas le but.

Quand les mémoires sont très volumineux, on suggère toujours de nous donner l'essentiel, puis de nous faire surtout un résumé ou de nous donner les conclusions générales, pour que tout le monde dans l'assistance puisse comprendre quelle est l'orientation générale. Pas nous lire les cinq-six (5-6) premières pages, puis nous dire, bon bien, j'ai terminé. Nous, on

85 a le privilège de les avoir lus pour la plupart aujourd'hui ou hier, mais pour que tout le monde comprenne vers quoi ça va, c'est ça, je dirais, un des objectifs de la séance publique.

Mais comme c'est pas le cas ce soir, on va vous permettre d'utiliser peut-être dix-quinze (10-15) minutes pour faire votre présentation et par la suite, je vais avoir une (1) ou deux (2) questions ou trois (3) questions, ça va dépendre, mais c'est vraiment pour approfondir. Je veux  
90 que ce soit bien clair. C'est pas pour vous contredire.

L'objectif de la Commission, c'est de comprendre comme il faut sur quoi c'est appuyé et avoir votre opinion sur des éléments qui peuvent avoir été mentionnés ou que vous avez passé plus rapidement sur certains sujets.

95 Je vous rappelle encore mon devoir par rapport au site Internet de la Commission: une foule d'informations, beaucoup beaucoup d'informations, tout est disponible.

100 Finalement, les règles de procédure! Bien, vous les connaissez. On vous demande de continuer à maintenir le climat de respect mutuel et de courtoisie qu'on a pu constater de façon fort éloquente à la première partie de l'audience publique.

On vous demande, exprimer son opinion exige encore un corollaire à celui d'accepter que quelqu'un peut penser différemment à partir des mêmes informations. C'est un devoir qu'on se donne tous ce soir.

105 Je vous informe également qu'il y a toujours des fiches de sondage, je pense que je les vois, en bleu, derrière, ces feuilles de sondage là, on vous demande, des fois ça peut être fastidieux, on vous demande, remplissez-les, et surtout, sentez-vous parfaitement à l'aise pour répondre. Puis si vous êtes gêné de les laisser à l'arrière, les gens de la Commission vont être  
110 bien à l'aise pour les recevoir, puis si c'est le cas, partez avec puis postez-les. Je pense qu'il y a un affranchissement qui est garanti à partir des formulaires. Mais c'est extrêmement important pour nous d'avoir ce que vous pensez, de comment ça s'est déroulé. C'est des questions précises qu'on vous demande, de faire ce petit effort là. C'est pas très long, il y en a pas beaucoup de questions. C'est pas un long long formulaire, mais on vous demande de le  
115 compléter.

Rapidement, j'aimerais remercier ceux qui ont permis de rendre possible la visite je dirais du secteur de la grotte aujourd'hui, c'est-à-dire les gens du Comité de promotion des ressources naturelles de Saint-Elzéar et également les représentants du ministère des  
120 Ressources naturelles et du ministère promoteur, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est une visite qui est intéressante, puis on a beaucoup apprécié.

125

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

130

Sur ce, nous allons commencer immédiatement avec un premier participant, et nous allons inviter le représentant de la Municipalité de Saint-Elzéar!

Bonsoir monsieur Jean.

135

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Bonsoir monsieur Cloutier, bonsoir tout le monde.

140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute attentivement.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

145

Oui, bien c'est ça. Je pensais, je me demandais un peu comment ça fonctionnait, justement si j'étais tenu de résumer mon document, bien, le document de la Municipalité, ou bien de le lire. Mais comme c'est là, je pense que je vais faire un peu de lecture, il est pas très volumineux.

150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait.

155

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 2, premier paragraphe, fin.**

160

Là, j'ai présumé que la réserve allait se faire attribuer un statut de protection permanent, c'est ce qu'on espère, mais ça va bien dans ce sens-là, je crois.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

165

**Page 4, fin du sixième point.**

170

Quand je dis changements actuels, ça implique la mondialisation, les changements climatiques, la rationalisation de l'industrie; il y en a d'autres; mais ils me viennent pas tout de suite.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

175

**Page 5, premier paragraphe, troisième ligne.**

Si on tient à préciser ça, c'est que présentement, on fait des efforts, il y a plusieurs projets qui sont en branle, puis on voit bien la réserve de biodiversité s'intégrer à cette offre touristique locale et régionale.

180

**LECTURE DU MÉMOIRE**

Voilà!

185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Jean. Me permettez-vous quelques questions? Pour bien saisir, il y en aurait plusieurs.

190

Une des choses qui a été dite en première partie, puis qu'on a eue en documentation écrite, c'était le fait que Habitafor a été dissous l'été dernier. Êtes-vous au fait, est-ce que c'est bien le cas, est-ce que vous pouvez confirmer cette question-là?

195

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Affirmatif.

200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Avant de toucher au comité de gestion, il y a un certain nombre de questions qui touchent l'offre récréotouristique, vous êtes revenu deux-trois (2-3) fois là-dessus. Vous avez aussi parlé que Saint-Elzéar est une municipalité qui s'orientait sur une municipalité verte, écologique, et vous mentionnez, je cite de mémoire la Municipalité: nous pourrions profiter de tous les avantages et opportunités liés à l'implantation de la réserve de biodiversité.

205

Compte tenu de ce qu'on a entendu en première partie, c'est quoi votre vision de la réserve de biodiversité? Qu'est-ce qu'elle peut apporter de différent ou en plus à l'existence de la grotte actuelle dans le cadre d'une offre récréotouristique ajoutée ou comment vous voyez ça?

210 **PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Bien, je pense que, bien, c'est un peu dit dans le mémoire, mais en gros, ça apporte plusieurs choses, je pense.

215 Premièrement au niveau récréotouristique, je pense que ça va permettre, comme dirait Bruno du CPRN, d'éclater, si tu veux, les activités que fait le CPRN présentement, de faire sortir ça, de faire sortir les clients de la grotte, finalement, de les emmener ailleurs au niveau de la réserve, puis de savoir que les développements qu'on va faire seront pas bousillés par des coupes forestières, par exemple, et donc de pouvoir mettre en valeur une plus grande portion  
220 de phénomènes. Parce que dans les phénomènes karstiques, il y a pas juste les grottes, il existe d'autres choses. Bon, vous avez fait une visite aujourd'hui, vous avez pu en entendre parler.

Ça fait que je pense au niveau du développement récréotouristique, ça va permettre, soit plus de visiteurs ou en tout cas, plus de diversité dans les phénomènes couverts par les visites. Puis on espère, oui, plus de visiteurs aussi, pourquoi pas!  
225

Deuxièmement, si ça devient vraiment un centre névralgique d'études scientifiques basé sur la recherche, l'acquisition de connaissances, ça implique aussi du transfert de connaissances. Le transfert de connaissances, ça implique l'éducation, ça implique la sensibilisation, la vulgarisation, l'interprétation. Bien, tout ça est intimement relié avec la recherche; on peut faire, c'est ça, des activités d'interprétation. C'est aussi beaucoup de visites.  
230

Puis cette espèce d'énergie, comment je dirais ça, de reconnaissance au niveau provincial, puis peut-être bien au niveau national aussi, je sais pas quel niveau ça peut prendre, mais je pense que la réserve, dans tout ce qu'elle implique dans tous les mandats qu'elle a, ça peut être un produit d'appel intéressant, je pense, pour la Baie-des-Chaleurs puis la Gaspésie. Déjà que les grottes sont un produit d'appel.  
235

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est tu dans le même sens que, dans votre mémoire, à un endroit, vous faites référence au fait qu'entre la Municipalité et la réserve, par son comité de gestion, il pourrait y avoir des partenariats possibles.  
245

De quelle façon un partenariat entre une Municipalité peut être fait avec un comité de gestion de la réserve, puisque vous seriez, ce qu'on a compris en première partie, à même le comité de gestion, des projets externes, y a-t-il quelque chose auquel vous pensez?

250 **PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Oui, oui, on a vraiment quelque chose derrière la tête quand on dit ça, là.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

255 Ça a l'air de quoi, ce que vous avez derrière la tête?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

260 Oui, on peut en parler. Présentement, on est en train de déposer une demande, bien, une proposition, dans le fond au programme des collectivités forestières qui est un programme national du Service canadien des forêts, qui vise les collectivités forestières où que c'est très intéressant d'avoir une portion de territoire qui est vouée à la conservation comme ça.

265 Il y a des gens qui paieraient cher pour avoir toutes les possibilités qu'on a dans la région de Saint-Elzéar, dans la collectivité de Saint-Elzéar, pour s'inscrire à ce programme-là, pour essayer d'avoir accès à cette opportunité-là.

270 Puis je pense que la réserve de biodiversité amène vraiment un potentiel intéressant à ce niveau-là. Puis si c'est pas à ce programme-là, il reste que le territoire qui est conservé, il reste intéressant quand même pour faire un développement qui est axé sur la conservation, sur la recherche et sur les propositions de gestion du territoire à l'échelle du paysage qui sont différentes, puis qui s'en vont plus dans le sens du développement durable, puis dans le sens de gérer justement les changements actuels que je parlais tantôt, la rationalisation d'industries, etc.

275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280 Est-ce que je vous comprends bien en résumant comme de quoi qu'à titre de Municipalité, au-delà d'être membre d'un comité de gestion, de partenaire avec le ministère, le rôle de la Municipalité, dans certains programmes gouvernementaux, pourrait servir directement pour, je dirais, comme courroie de transmission pour des projets?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

285 Là, vous parlez du rôle de la Municipalité. Bien en fait, je suis pas sûr de bien comprendre votre question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290 Ce que je veux dire, c'est s'il y a des programmes pour lesquels c'est surtout les municipalités qui sont appelées à contribuer ou à postuler, la Municipalité de Saint-Elzéar serait prête à s'offrir comme, je dirais, courroie de transmission?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

295

Oui, comme porteur de ballon, en fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300

Oui.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

305

Présentement, c'est ça un peu que la Municipalité fait. Mais c'est sûr que la Municipalité dans tout ça, que ce soit, dans le fond, elle ou n'importe qui, que ce soit la réserve de biodiversité, ou n'importe quel projet qui est bon pour la communauté, puis qui assure d'une certaine façon la vitalité de la communauté, ça, c'est sûr et certain que c'est bien vu.

310

Là, comme c'est là, la Municipalité prend souvent du leadership dans des projets, comme dans le Programme des collectivités forestières, mais le Programme des collectivités forestières, c'est pas la Municipalité. On crée un organisme, il va y avoir différents partenaires, puis cet organisme-là va être indépendant aussi, puis il va gérer un projet dans le cadre d'un programme au service fédéral. Mais là, je parle comme si c'était fait, mais c'est un projet parmi d'autres.

315

Il y en a quelques-uns aussi qu'on avait déjà outre ce programme-là, qui incluait la réserve de biodiversité. Par exemple, avec le Camp Elzée qui existe déjà, on veut faire des liens d'éducation.

320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qu'on comprend, c'est une volonté ferme, affirmée, de la Municipalité, de contribuer, de collaborer dans le cadre d'un comité de gestion?

325

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Vraiment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330

C'est bien ça?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

335

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340 Ça m'amène au comité de gestion! Dans la première partie, on a vu toute, je dirais, l'évolution du dossier, puis les propositions qui ont été avancées en termes de participation. Quand on lit le mémoire, on pourrait être surpris un peu par, je dirais, non pas le ton utilisé, mais est-ce qu'on comprend bien, quand vous dites que vous êtes d'accord mais à certaines conditions à partir du CPRN?

345 **PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Oui. Oui, on est d'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

350

C'est très affirmatif?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

355

Oui, c'est très affirmatif, en fait, mais c'est ça. On est d'accord, bien, c'est parce que dans le fond, on voulait clarifier avec le ministère, quand on a identifié, quand on a cherché à identifier l'organisme responsable, d'emblée, c'est le CPRN qui s'y prêtait.

360

Par contre, nous, on identifiait mal – le CPRN a été associé à la gestion des grottes, mais pour gérer la réserve de biodiversité, on voyait plus quelque chose qui était sous forme d'une table de concertation, parce que ça incluait plus que juste une grotte où ce qu'on fait des visites, ça incluait un territoire où qu'il y a des usages multiples dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365

D'où l'élargissement de la table? C'est ce qu'on a entendu en première partie.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

370

Bien, c'est ça. C'était soit dans le fond, dans les conversations, il y avait eu, soit Habitafor dégrossi ou un CPRN élargi. Donc tout ce qu'on veut préciser, c'est que c'est un CPRN élargi qu'on souhaite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375

Mais je veux bien comprendre!

J'ai aussi bien entendu tantôt qu'au texte, vous avez rajouté le fait que tout ça devait être fait avec concertation. Est-ce que c'est formel, la position de la Municipalité, par rapport

380 aux conditions, on en lit trois (3) formelles par rapport à l'existence du comité de gestion, votre participation est conditionnelle à 1-2-3, y a-t-il place à la négociation là-dedans?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

385 Oui, toujours.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

390 Là, je fais juste une lecture au premier degré, c'est pour ça que je vous pose la question.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

395 En fait, où c'est plus formel, c'est dans des principes de transparence puis d'implication des intervenants locaux, puis dans l'obligation ou l'engagement, dans le fond, que le CPRN doit tenir compte de tous les intervenants locaux qui sont intéressés au projet pour s'élargir. C'est ça qui est formel.

400 Après ça, il y a pas, dans le détail ou dans la formation du comité comme tel, dans les règlements généraux, on n'avance rien. Dans le fonctionnement du comité ni dans le plan d'action d'ailleurs, on s'avance pas. C'est vraiment au niveau de la formation du comité et non pas de la composition du comité. Là-dessus, on s'avance pas, puis c'est pour ça que je l'ai pas mentionné, puis la composition, c'est quelque chose qui devra faire l'objet de concertation.

405 Mais c'est sûr et certain que pour le reste, pour tout ce qui est dans le principe de formation, là, c'est, oui, on avance ça d'une façon assez ferme, parce que c'est très très important, on considère que c'est d'intérêt primordial.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

410 Oui, j'entends bien ce que vous dites, mais je veux comprendre aussi comme il faut.

Quand vous dites:

415 "L'organisme sans but lucratif qui sera chargé d'administrer la réserve devra être un organisme indépendant qui inclura les différents intervenants recommandés par le milieu."

Ça, c'est parfaitement clair. Mais quand vous dites indépendant, indépendant de qui?

420 **PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Il faut que je retrouve, c'est où vous prenez ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

425 Page 6, milieu de la page.

"L'organisme sans but lucratif devra être un organisme indépendant..."

430 Indépendant, je fais le lien avec une autre question qui suit! Vous dites le rôle, les intervenants locaux ont un rôle, je vous résume, décisionnel?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

435 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

440 Et les autres, c'est conseil. Dans les autres, mettons le ministère du Développement durable, il y a le ministère des Ressources naturelles et Faune que vous énumérez, mais j'imagine que ça, ça tient pas compte du fait qu'il y a des obligations légales et réglementaires sur lesquelles la Municipalité a aucun accès puis qui sont du devoir gouvernemental?

445 Mettons comme les règlements qui sont afférents, mettons, à la réserve comme telle, la Municipalité a peu de prise là-dessus. Une prise, parce que le ministère était ouvert à discuter, mais la responsabilité, elle appartient au ministère, puis au ministère promoteur.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

450 Tout à fait. Mais je pense que ça explique, cette réponse-là, en fait, que vous donnez...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une tentative d'explication.

455 **PAR M. GUILLAUME JEAN:**

460 ... que vous donnez à la question, mais que je donne à la question, mais dans le fond, c'est une partie de la réponse qui explique qui devra être un organisme indépendant, indépendant de qui, bien ça, ça s'adresse plus, dans le fond, à la Municipalité.

465 C'est que la Municipalité n'a pas non plus à gérer le comité de gestion. Ça appartient plus, dans le fond, c'est très cohérent que ce soit un organisme qui soit pas associé à la Municipalité, c'est un organisme qui est là dans le milieu, qui appartient à la communauté, puis il faut dissocier deux (2) choses, la communauté et la Municipalité.

Mais là-dedans, je pense que la Municipalité prend position pour, je dirais, assurer l'intérêt de la communauté quelque part, la représentativité de la communauté. Puis quand on parle de transparence, c'est à ce niveau-là.

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, ça, c'est clair, puis avec les responsabilités municipales en propre.

475 **PAR M. GUILLAUME JEAN:**

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

480 C'est clair, ce que vous dites est clair. Est-ce qu'il y a déjà eu des discussions avec soit le CPRN ou le ministère par rapport à votre proposition de comité de gestion, parce que c'est une partie quand même assez capitale de votre mémoire?

485 **PAR M. GUILLAUME JEAN:**

Bien, pas la composition, mais on a transmis le mémoire au CPRN. Je sais que Réjean Arsenault, je veux pas m'avancer publiquement pour lui, mais je sais...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

490

Il était au courant?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

495

Il est au courant, puis il trouvait que ça avait bien du bon sens. Maintenant, est-ce qu'il trouvait qu'il y avait des parties qui avaient pas d'allure, ce sera à lui-même de le dire, je veux pas m'avancer pour lui. Mais il m'a dit que ça avait bien de l'allure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

500

Vous êtes mieux de pas parler pour lui non plus!

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

505

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

510 C'est clair. Peut-être une dernière! C'est un mémoire qui est déposé pour la  
Municipalité. Êtes-vous un élu? Je vous pose la question très naïvement.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

515 Non, non. Je suis chargé de projet pour la Municipalité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

520 Très bien. Est-ce que vous savez s'il y a une résolution municipale à l'appui de la  
position de la Municipalité?

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

525 Je le sais pas si c'est une résolution, mais je sais que ça a été soumis au conseil  
municipal et qui m'a été remis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

530 Si c'est le cas, ce serait important d'accompagner la résolution municipale lorsque ce  
sera le temps. Si c'est pas fait, si ça va être fait tout simplement.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

535 J'y manquerai pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Jean.

**PAR M. GUILLAUME JEAN:**

540 Ça me fait plaisir, merci à vous.

545

---

550

**TABLE DE CONCERTATION DU LITTORAL DE BONAVENTURE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

555

J'invite maintenant le ou la représentante de la Table de concertation du littoral de Bonaventure!

Bonsoir monsieur. Je vais vous demander de vous identifier aux fins de la postérité!

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

560

Bernard Arsenault de l'Association pour la revalorisation du barachois de Bonaventure, membre de la Table de concertation du littoral de Bonaventure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

565

Pour la postérité, madame Leblanc...

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

570

Mme Leblanc pouvait pas venir ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575

Elle a contribué à la première partie.

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

Elle a contribué à la démographie québécoise, n'est-ce pas!

580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute, monsieur.

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

585

La Table de concertation du littoral voulait présenter un mémoire concernant la réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure. Premièrement, je vais vous faire une présentation de l'organisme.

590

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 1, avant-dernier paragraphe, fin.**



C'est le plus bel exemple de table de concertation.

595 **LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 4, premier paragraphe.**

600 En second lieu, cette chasse se pratique souvent dans le secteur des plantes rares. Le piétinement de cette zone par les chasseurs ainsi que l'installation de caches risquent de nuire à la pérennité des populations de ces plantes.

605 Finalement, la pratique de la chasse à proximité du Bioparc, un attrait récréotouristique fréquenté par des milliers de visiteurs, rend le secteur plus dangereux. Par conséquent, nous croyons que cette activité devrait être interdite à l'intérieur des limites de la réserve.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

610 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Arsenault. Peut-être deux-trois (2-3) questions, si vous permettez!

615 **PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

Tant que vous voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620 Plus de réponses que de questions!

625 Quand vous faites référence, à la page 3 de votre mémoire, à toute la question du développement de la marina, vous dites que vous êtes d'accord avec la proposition qui était de soustraire cette partie du territoire du projet initial. Vous dites, et je vous cite:

630 "De par les connaissances acquises par notre organisme au cours des dernières années sur ce milieu, nous considérons que cette soustraction aura peu d'impact sur la biodiversité."

Ces connaissances-là, faites-vous référence à des perturbations antérieures?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

635 Bien, il y a déjà eu des déplacements d'attaches de ponceaux qui ont déjà été faits, puis on s'est aperçu que ça avait pas d'impact, du fait que la végétation reprenait sa place assez facilement dans ces secteurs-là.

640 Puis c'était pas des travaux qui étaient lourds, puis de toute façon, la marina avait toujours été très coopérative pour effectuer les travaux en période où ce qu'il y avait moins d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

645 Donc c'est vraiment en fonction, je dirais, ce que vous anticipez comme impact, c'est à la lumière de ce que vous voyez...

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

650 Ce qu'on a vécu jusqu'à date, oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

655 OK. Vous faites référence au fait que comme Table, vous êtes plutôt positif par rapport à tout ça, mais en clair, est-ce que vous acceptez cette proposition-là d'être le partenaire ou si c'est une évidence?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

660 Bien, c'est que depuis cet après-midi, on le sait plus, là. C'est que là, nous autres, on est un organisme qui est financé par Pêches et Océans Canada au niveau d'une certaine permanence, mais aujourd'hui, on a reçu certaines informations qui commencent à mettre en doute ce soutien-là dans l'avenir.

665 Ça fait qu'il y aura sûrement des choses à négocier, parce qu'on peut pas concevoir qu'un organisme ait à suivre la gestion d'un territoire comme celui-là de la réserve sans avoir au moins une certaine permanence ou bien donc avoir un œil sur le territoire plus permanent que ce qu'on va pouvoir avoir dans le futur.

670 Parce que si on s'en va avec le nouveau mode de financement de Pêches et Océans Canada, il y aura pas grande permanence de soutien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

675           Toujours sur le financement, vous l'abordez également dans votre mémoire en faisant référence au projet comme tel.

680           Est-ce qu'à partir de ce que vous avez entendu en première partie, ça vous permet de voir, est-ce que c'est suffisant à vos yeux en termes de mode de fonctionnement, sur le plan du financement ou si, quand vous abordez la question du financement, vous vous attendez d'avoir plus?

685           C'est quoi votre positionnement par rapport à ça, puis c'est quoi à la lumière de ce que vous venez de dire, avec le financement?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

690           Nous autres, on n'a pas eu de proposition au niveau du financement, au niveau de la gestion comme telle. C'est encore à venir, ça.

695           Mais je veux premièrement faire la clarification que la situation a beaucoup changé. C'est qu'avant, nous autres, on avait un certain financement pour une permanence, c'était pas à plein temps, là, mais on doute que dans les années futures, qu'on puisse se payer une permanence avec ce qui nous est offert dans le moment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

700           Une autre question, si vous permettez! Vous parlez de cette partie-là qui est soustraite, on vient d'en discuter par rapport à la marina, on n'a rien lu par rapport à l'autre partie soustraite qui était celle de la plage.

              Est-ce que la Table s'est penchée sur cette question-là?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

705           On s'est pas penché particulièrement sur le secteur de la plage, parce que ça avait toujours été mentionné que c'était possible que ce soit un secteur qui soit remis à la Ville de Bonaventure, parce qu'on comprenait pas comment deux (2) entités différentes pouvaient utiliser le territoire de façon différente. C'est-à-dire que le ministère soit propriétaire d'une réserve faunique au niveau d'une plage publique et qu'une Municipalité gère une plage publique sur un territoire d'une réserve.

710           À ce moment-là, il faut trancher, j'imagine, entre les deux (2). Et il faut se dire aussi qu'il y a des responsabilités que le milieu doit prendre par rapport à l'exploitation d'une plage

715 publique, que nécessairement le ministère est peut-être pas nécessairement prêt à prendre pour un territoire jugé comme étant une réserve.

720 Si je me fais bien comprendre, c'est qu'au niveau du territoire qui est utilisé pour la plage publique, c'est pas nécessairement une vocation de réserve. Il faut le voir comme ça aussi, là.

725 Puis l'utilisation qui en est faite, il faut pas se le cacher, il y a toujours des risques ou des choses qui pourraient survenir qui ne sont pas nécessairement du ressort d'une réserve et qui sont nécessairement du ressort d'un gestionnaire de plage à ce moment-là.

725 Il faut vraiment trancher entre les deux (2), j'imagine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

730 Oui, mais est-ce que vous l'avez abordé aussi? Est-ce que c'est quelque chose sur lequel vous vous êtes pas prononcés?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

735 On n'était pas contre le fait que ce soit remis à la Ville pour une gestion de plage publique à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

740 Parce qu'on a entendu en première partie de la part du représentant du ministère promoteur, c'est à l'effet que s'il y avait une ouverture de la part du ministère mais conditionnelle à ce qu'il y ait un organisme qui appuie, ça n'a pas été précisé quel type d'organisme, mais dans l'esprit de tout le monde, il est était question aussi de la Table à ce moment-là.

745 **PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

750 OK. À ce moment-là, il faudra se pencher là-dessus pour avoir une position ferme. Je pense pas qu'on ait pris une position ferme face à ce dossier-là. Si on l'a fait, on l'a sûrement fait dans le sens d'accepter à ce que la Ville reprenne ces terrains-là pour en faire une gestion de plage publique comme elle est dans le moment, et non faire une plage publique dans une réserve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

755

Dans le même ordre d'idée, vous abordez la question de la mise en place de moyens de sensibilisation relatifs à un meilleur encadrement des activités récréatives et autres dans le barachois. On devine qu'on fait référence à ce moment-là aux VTT, aux motos marines.

760

Est-ce que là-dessus, la Table s'est prononcée, s'est penchée avant de se prononcer ou si c'est un angle qui a été abordé déjà?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

765

C'est sûr qu'on est vraiment contre l'utilisation des VTT dans la réserve, parce qu'on a des secteurs vraiment fragiles qui sont touchés par ces véhicules-là dans le moment, qu'on aimerait bien que par l'instauration de la réserve, il y ait une réglementation qui nous permette d'agir de façon plus stricte face à ces véhicules-là.

770

Quant aux motos marines, c'est sûr qu'il y a une réglementation fédérale, je pense, qui joue là-dessus, qu'on peut pas beaucoup déroger, mais bien entendu, il faut pas que ça nuise à l'intégrité de la réserve comme telle pour effectuer ces activités-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

775

Sur une autre activité, celle de la chasse! Vous mentionnez que vous croyez, je vous cite:

780

"Nous croyons que cette activité devrait être interdite."

785

On va entendre d'autres participants aussi ce soir revenir sur la question de la chasse. On entend la chasse aux canards en particulier ou aux migrateurs. La Table donc s'est prononcée, puis vous avez un organisme à l'intérieur de vos membres qui est une association de chasseurs locaux?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

790

Non, je pense pas qu'on ait d'association de chasseurs locaux au niveau de la Table de concertation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

L'Association sportive chasse et pêche de Baie-des-Chaleurs?

795 **PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

Ah OK, peut-être au niveau, oui, vous avez raison. Ça me revient.

800 Bon, nous autres, au niveau de notre position face à la chasse, c'est sûr que dans le secteur nord de la 132, il faudrait que ce soit interdit absolument, parce que c'est là que sont les plantes en danger, puis on a toujours dit que la chasse dans ce secteur-là est quasiment impensable pour protéger ces plantes-là. Parce que, comme c'est marqué dans le document, le piétinement dans les zones où existent ces populations de plantes rares là, un pauvre monsieur qui le sait pas, qui va planter sa cache dans une population de plantes rares, il le fait pas de façon malveillante, mais il va causer des torts irréparables.

805 Et d'ailleurs la Ville a une réglementation qui interdit la chasse sur une certaine distance des bâtiments, et ça touche pas mal une bonne partie du barachois. Mais à un moment donné, c'est pour l'appliquer qu'il est difficile à faire. La Ville peut bien faire un règlement, mais elle a pas d'agent qui va commencer à courir dans le barachois pour courir après des gens qui ont des fusils puis qui chassent le canard. Mais sa réglementation, elle est là. Elle est pas capable de l'appliquer.

815 On pensait qu'avec la réserve, peut-être que ça donnerait encore plus de force à cette réglementation-là et que ça permettrait de réduire la chasse dans ce secteur-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820 Mais à votre connaissance, comme résident de Bonaventure, est-ce qu'il y a beaucoup de chasseurs?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

825 J'ai assez de doigts sur les mains pour les compter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est philosophique, votre affaire, là!

830 **PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

Il y en a vraiment pas beaucoup, puis c'est pas tous des gens locaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835 Y en a-t-il qui sont plus proches des flèches de sable?

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

840 Normalement, la chasse se fait, bien, les gens qui sont pas locaux, ils vont le faire dans la flèche de sable, dans la flèche de sable du côté est. Les locaux vont souvent se faire des caches, comme je vous disais, dans la zone plus fragile à ce moment-là. Ça va être les zones qui vont être plus à risque pour les plantes rares à ce moment-là.

845 Mais ceux-là qui chassent sur les flèches de sable, bien, il faut qu'ils tirent en direction des résidences qui sont de l'autre côté, ça fait que c'est encore un autre problème, ça. C'est à évaluer aussi, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

850 Je posais la question parce qu'on va l'entendre, il va être question de chasse dans plus d'un autre mémoire dans la suite des choses.

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

855 Je ne suis pas chasseur, et ils vont sûrement apporter plus d'arguments.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

860 Oui, mais l'idée, c'est de savoir pour des étrangers, ça correspond à quoi, la chasse autour de l'embouchure de la rivière Bonaventure, c'est plus ça. C'est avoir une statistique comme telle, il y en tu beaucoup ou peu. C'est l'ordre de grandeur surtout.

Merci beaucoup monsieur Arsenault.

865

**PAR M. BERNARD ARSENAULT:**

Ça me fait plaisir.

870

---

**SYLVIE LEPAGE ET DANIEL GALARNEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

875

On invite maintenant madame Sylvie Lepage et monsieur Daniel Galarneau.

**PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

880

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

885 **PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

Je suis Sylvie Lepage, et Daniel Galarneau ne peut pas être présent ici ce soir, donc je parle pour deux (2).

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

**PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

895

Ça fait dix-sept (17) ans qu'on est sur Beaubassin, près de ce qui devrait être ou en tout cas le potentiel de la réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure.

900

Nous, nous croyons que c'est un projet primordial pour le milieu, tous les efforts consentis et les gestes posés depuis les dix (10) dernières années ont été réalisés dans le but de restaurer, préserver et conserver cet espace avec une vision écologique didactique et récréative.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 2**

905

**Page 2, fin.**

Et c'est l'équivalent de ce qu'on retrouve aux Îles-de-la-Madeleine et que, vous savez, les VTT et les gens ont bien de la difficulté à conserver.

910

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 3, deuxième paragraphe, "... nous croyons que cette opération doit demeurer autorisée."**

915

Comme on a su que les feux de grève ne sont pas inclus dans la réserve et nous, on demande que s'il y a des respects des règles de la Municipalité ne contreviennent pas à l'esprit d'une réserve aquatique, nous souhaitons conserver l'inclusion de cette bande de plage et eau dans le projet de réserve.

920

**LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

925

C'est moi qui vous remercie, madame Lepage. Peut-être une question double pour bien cerner les enjeux dans votre mémoire! À la page 3, vous mentionnez qu'il y a quatre (4) propriétés dont la vôtre qui est dans:

930

"... la zone herbacée est relativement importante entre la plage et la résidence. Le projet de réserve vient sceller le sort de cette portion de terrain en y interdisant tout aménagement potentiel."

Vous référez à quel type d'aménagement potentiel éventuel?

935

**PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

Bien, par rapport à l'aménagement, mettons qu'on pourrait voir n'importe quelle petite organisation par quelqu'un qui vient sur la plage. On peut voir des tentes, on peut voir n'importe quoi qui peut s'installer là sans qu'il y ait une autorisation quelconque.

940

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pour vous, le fait que ce soit dans un cadre d'une réserve de biodiversité, ça permettrait de clore cette possibilité-là?

945

**PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

C'est ça. Surtout de la protéger.

950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc pour vous, le fait que ce soit pas dans la réserve de biodiversité, je le traduis peut-être mal, mais ça ouvre la possibilité à ce que ce soit pas aussi bien protégé, est-ce que je comprends bien?

955

**PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

C'est surtout ça.

960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'un autre côté, vous terminez en faisant référence au fait que l'organisme mandataire doit être doté d'une caution morale et d'un soutien financier. Sur la question de la caution morale, avec ce qu'on a entendu en première partie puis qu'on a entendu même ce soir, parce qu'il y a de l'intérêt par rapport au comité de gestion, est-ce que ce que vous entendez, ce que

965

vous comprenez, ça assure cette forme de caution morale là, au sens que vous questionnez ça dans votre conclusion?

970 **PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

Moi, je crois qu'avec toutes les discussions qui seront apportées, tous les points de chacun, on pourrait arriver à avoir un consensus sur l'ensemble de la réserve aquatique. Comme j'apporte mon point de vue, comme chacun apporte son point de vue, je crois que ça va faire en sorte que l'organisme mandataire aura la caution nécessaire pour maintenir la réglementation.

975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que pour vous, ça signifie, ce que vous entendez, parce qu'on sent très bien en première partie et en deuxième partie des consensus assez forts autour des thèmes, si on prend ce qui vous concerne, la réserve aquatique de Bonaventure, est-ce que le comité fait en sorte qu'il pourrait avoir un rôle aussi pour aller chercher ces consensus-là supplémentaires si nécessaire?

985

**PAR Mme SYLVIE LEPAGE:**

J'espère. J'espère, parce que je pense que ça va être fondamental pour la suite des choses.

990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair. Merci beaucoup madame.

995

---

**COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1000

On invite maintenant le représentant du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, j'ai ici le nom de monsieur Michel Chouinard.

Bonsoir monsieur.

1005

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1010 Bonsoir monsieur le Président. Heureux de vous revoir! Je l'ai fini sur le tard ou sur le  
tôt, ce mémoire-là, il a été transmis cette nuit en fait au BAPE, à la dernière de la dernière  
limite, mais bon, nous y sommes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1015 On vous écoute.

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1020 Au niveau de la présentation du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, bon, je vais  
commencer!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 2, fin.**

1025 On aide beaucoup les organisations du milieu à monter des projets et à mener des  
actions dans le milieu.

1030 Je vous épargne les projets et actions réalisés, c'était juste une liste des actions qu'on a  
pu mener depuis 1992.

1035 Je souligne par contre certaines actions qui touchent la protection de milieux comme  
notamment à Oak Bay, à Pointe-à-la-Croix, l'inventaire des quarante-deux (42) milieux humides  
côtiers du sud de la Gaspésie, production d'un document. Des initiatives de conservation  
volontaire, beaucoup de travail aussi d'identification des problématiques dans les milieux  
naturels. Parce qu'on sait que ces milieux naturels là sont d'une importance capitale dans  
l'écologie côtière, parce qu'ils participent à l'abondance des espèces qu'on retrouve.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, II**

1040 **Page 4, fin.**

1045 J'avais mentionné, lors de la première partie de l'audience, qu'on était vraiment content  
de voir qu'enfin, un barachois en Gaspésie, compte tenu de l'importance de ces milieux-là, enfin  
un barachois qui a un statut de protection. Donc c'est un bon départ.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 5**

**Page 5, deuxième paragraphe, fin.**

1050           Donc on est très content encore une fois que le barachois de Bonaventure puisse avoir  
une protection qui lui permet d'assurer sa pérennité.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1055           **Page 6, troisième paragraphe, cinquième ligne.**

          On peut supposer qu'à un moment donné, ça s'est passé dans les années soixante, ça  
pourra se passer peut-être plus tard.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1060

**Page 6, troisième paragraphe, fin.**

          Déjà qu'il y a une route, il faudrait pas en faire une autoroute.

1065

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 6, cinquième ligne "... de pénurie générale d'hydrocarbures."**

1070           Et aussi dans le fait que mieux vaut prévenir que guérir, compte tenu des choses qui ont  
pu se passer dans l'actualité au niveau des parcs au cours de l'année!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1075           **Page 7, deuxième paragraphe, fin.**

          Le milieu reste naturel, et ça se voit. D'ailleurs c'est pour ça que les gens viennent sur  
la plage et aiment le camping, c'est pas le camping de Sainte-Madeleine sur le bord de la 20!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1080

**Page 7, fin.**

          On réfère bien entendu aux propositions de gestion de la réserve aquatique.

1085

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 8, troisième paragraphe, fin.**

1090           D'ailleurs, j'écoutais Sylvie tantôt à ce niveau-là et elle parlait, en fait elle a parlé de  
Bonaventure et dans le mot Bonaventure, il y a le mot nature. Ça aurait pu s'appeler Bonne  
Nature, sauf qu'il y a vente ici, donc ils ont rajouté le vent au milieu de tout ça.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

Donc voilà.

1095

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Chouinard. Peut-être une (1) question ou deux (2), si vous permettez! C'est quand même relativement clair, mais j'aimerais revenir sur un élément.

1100

À la page 6 de votre mémoire, vous référez à toute la question de l'équipement d'épuration, non pas sans taquiner un collègue municipal de Bonaventure. Avec ce qu'on a entendu en première partie, on a vu que dans le périphérique, mais très très près du zonage, il y a quelques résidences, puis il y a aussi une infrastructure touristique d'une certaine importance régionale.

1105

Il y a eu de l'information qui a été déposée également, faisant référence au fait qu'il y a du compostage naturel, je sais pas si vous en avez pris connaissance, mais c'est quelque chose comme quatre-vingts mètres (80 m) de la rivière.

1110

Comme représentant de la ZIP et compte tenu que l'estuaire est à proximité de la zone d'intérêt direct du Comité de la ZIP, est-ce qu'à vos yeux, ça vous apparaît un problème ou si vous allez référer de nouveau à votre collègue, à la Municipalité?

1115

Est-ce que c'est quelque chose que vous avez envisagé lors de l'étude du dossier?

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

En fait, il est prévu de monter un plan de gestion, un plan d'action, et c'est très certainement, toute la périphérie de la réserve aquatique doit faire l'objet de mesures spécifiques, de mesures spéciales, pour en faire une espèce de zone tampon, éviter justement que certaines activités actuelles ou potentielles viennent interférer avec les objectifs de la réserve aquatique.

1120

Je pense que tout ça va se passer en y allant de façon systématique, en regardant les irritants et tout ça qu'il peut y avoir en périphérie du parc.

1125

Et c'est aussi important de faire un plan d'action au niveau de l'intérieur, avec les éléments qui composent la réserve aquatique que de l'extérieur, avec les différents éléments qu'on y retrouve, les différents, en tout cas, le potentiel de pollution.

1130

Mais spécifiquement à cause de l'importance, vous savez que des équipements municipaux, c'est des équipements coûteux. On a longtemps fonctionné sur le régime de

1135 PAEQ, qui était le Plan d'assainissement des eaux du Québec, qui était un plan qui permettait, qui a permis aux municipalités de se doter d'équipements assez performants.

1140 Depuis que le ministère des Affaires municipales a pris ça en main en disant que c'était fini, le bar ouvert pour les consultants, ils ont choisi des solutions qui sont pas nécessairement appropriées.

1145 Le meilleur exemple, c'est Caplan, on ne procède qu'à un traitement primaire, c'est-à-dire un dégrillage. On enlève les morceaux, c'est à peu près ça. Donc dans le cas, à cause de la proximité de la réserve aquatique, on trouve important que ce gros équipement là qui apporte un volume assez important d'eau dans les eaux à l'intérieur de l'estuaire, on trouve important que le gouvernement lui donne un statut spécial, compte tenu qu'il y a une réserve aquatique qui est elle-même formée à proximité.

Donc via une entente spéciale, je pense que c'est quelque chose d'atteignable.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'entends dans ce que vous dites, vous avez commencé la phrase avec "il faut que". Vous faites référence à une priorité de votre organisme ou si vous pensez que c'est déjà en cheminement à partir de ce qu'on a entendu déjà?

1155

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Au niveau de l'assainissement des eaux, vous voulez dire?

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Il y a tu du chemin qui est fait localement?

1165 **PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Non, je pense pas. Je pense pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1170 Le "il faut" à ce moment-là, ça réfère à votre organisme?

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1175 Oui, oui, très certainement, parce que parmi les vingt-deux (22) projets, j'ai passé par-dessus, on a vingt-deux (22) projets d'actions et il y a le soutien à l'assainissement des eaux

municipales, soutien à l'assainissement des eaux domestiques pour les deux (2) premiers projets qui deviennent, bon, des priorités d'action.

1180 Donc on suit de façon active tous les ouvrages qui sont faits d'assainissement des eaux sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1185 Est-ce qu'on comprend bien que du fait d'avoir une permanence de statut de protection tel qu'il est prévu avec la réserve aquatique, ça signifie que ça amène une priorisation supplémentaire?

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1190 Très certainement, très certainement. Parce qu'on ne peut permettre un fonctionnement – elle est très efficace, cette usine-là, présentement, par contre on sait que c'est des équipements qui se dégradent, et les municipalités n'ont pas tout le temps les moyens de procéder à la maintenance voulue, etc. Et à un moment donné, bien, il y a des technologies qui sont meilleures, et si on veut véritablement garantir l'intégrité du milieu, on doit faire l'effort de  
1195 maintenir la bonne opération de cette usine-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200 C'est clair. Une dernière question, si vous permettez! À la page 7 de votre document, vous faites référence au fait, je vous cite:

"...aux abords du camping municipal, le fait d'être soustraite du territoire visé par la réserve aquatique, mais cette portion devrait faire partie du Plan d'action projeté..."

1205 On vient d'y référer pour un autre sujet, donc vous revenez avec le plan d'action qui va être développé avec le ministère et ses partenaires, le Comité de partenaires:

"... avec certaines obligations de ne pas empiéter sur la barrière végétale du blé de mer, l'Élyme des sables..."

1210

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Oui.

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Certaines obligations, puis vous réferez à celle du foin de mer, est-ce qu'il y en a d'autres que vous avez en tête? Je réfère à votre comité, vu que...

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1220

D'autres espèces?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1225

D'autres priorités qui pourraient être autre chose que des espèces, d'autres modes d'action ou d'autres modes de prévention.

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1230

Au niveau de la plage?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1235

Au niveau de la plage.

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1240

Très certainement la question des véhicules. C'est une grosse problématique partout, bien, partout en Gaspésie, à certains endroits en particulier. Bonaventure n'est pas la pire. C'est une problématique importante. Il y a des impacts à la circulation des véhicules.

Et malgré qu'il existe un règlement présentement, il n'est à peu près pas – son application laisse à désirer d'une certaine manière.

1245

On comprend qu'en certaines périodes, il peut y avoir une légère circulation, mais quand c'est rendu une habitude de tous les jours et quand c'est rendu un loisir de se promener en quatre (4) roues avec des véhicules, donc la question des véhicules, très certainement, en est une.

1250

La question aussi, parce que ça fait partie du paysage, la question du maintien d'une qualité naturelle demeure importante aussi. L'offre touristique gaspésienne, on veut améliorer, bon, le service qui est donné, en termes, bon, par exemple de camping, mais ceci ne devrait pas se faire au détriment de la qualité de l'environnement qu'on y retrouve. Madame Lepage l'a très bien souligné dans son mémoire, de dire que cette partie-là, on doit porter une attention spéciale.

1255

1260

Et très certainement dans le secteur, moi, je me suis contenté du secteur immédiat du camping, parce que c'est le territoire qui est le plus fréquenté en tant que tel, mais très certainement toute la végétation qu'il y a en arrière des résidences que Sylvie mentionnait, c'est un secteur qui mérite effectivement d'être sur le même statut que l'intérieur de la chose.



1265 C'est juste de permettre par un zonage, soit permettre par un zonage ou carrément l'exclure, le secteur de la réserve aquatique, mais il ne faut pas, même si c'est à l'extérieur de la zone aquatique, il ne faut pas considérer ça comme un endroit qu'on n'a plus besoin de regarder, qu'on n'a plus besoin de s'occuper. Il faut maintenir, même si c'est à l'extérieur, maintenir certaines prescriptions par rapport à l'utilisation de ces milieux-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1270 Est-ce ainsi qu'on doit comprendre la position du Comité ZIP, à l'effet que le statut n'est pas nécessairement nécessaire, qu'il peut être géré autrement qu'avec le statut?

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1275 Non, via le plan, selon nous, ça devrait se faire via le plan de gestion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En trouvant les moyens?

1280 **PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1285 Oui, en prenant les moyens, en disant, il y a une problématique ou il y a un risque à cet endroit-là, comment on s'y prend, quels moyens, quelles mesures on adopte de façon à maintenir à l'intégrité du milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur.

1290 Nous allons prendre une pause brève et poursuivre immédiatement après.

1295  
\_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE  
GROUPE FAUNE RÉGIONAL**

1300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, la représentante du Groupe faune régional. Bonsoir madame.

1305 **PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

Bonsoir. D'abord, je vais faire une petite distinction, je suis pas vraiment représentante du Groupe faune, je vais vous expliquer un peu pourquoi. C'est que je travaille pour la Conférence régionale des élus, puis une partie de mes tâches consiste, en fait, à aider puis à être un support technique, en fait, pour tous les groupes fauniques de la région.

1310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, OK. Est-ce qu'on doit considérer que le mémoire qui est déposé, c'est un mémoire du Groupe faune régional ou avec le CRE ou pas?

1315

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

Juste le Groupe faune régional. Moi, j'ai été là, en fait, pour leur rapporter un peu ce qui s'est passé, les informer de qu'est-ce qui s'était dit, puis on en a discuté ensemble, puis eux ont dit, dans le fond, m'ont soumis leur opinion, puis moi, je suis ici aujourd'hui pour vous la dire.

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Comme porte-parole, je vais vous demander de vous identifier pour les fins de la sténo aussi.

1325

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

Oui. Mon nom, c'est Annie Lepage de la Conférence régionale des élus.

1330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

1335

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

En fait, je vais vous lire le mémoire, puis si vous avez des questions!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1340           Donc ça, c'est l'opinion que le Groupe faune a sorti, si je peux dire ça comme ça, après en avoir discuté.

1345           Donc si vous avez des questions, moi par exemple, mon opinion personnelle, je comprends aussi tout ce qui s'est dit aujourd'hui à la lumière de ce que j'ai entendu qu'il y a peut-être des risques de piétinement, qu'aussi, la volonté de la population locale est pour interdire la chasse, donc moi, je peux rapporter tout ça au Groupe faune aussi à partir de cette semaine.

1350           Bien c'est ça, vous pouvez me poser des questions, si je peux y répondre, je vais essayer d'y répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1355           Peut-être pour commencer! Le Groupe faune comme tel, c'est un groupe pour la région de la Gaspésie?

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1360           Oui, c'est pour toute la région de la Gaspésie. Il y a des intervenants qui viennent de partout en Gaspésie, il y en a des ZEC à saumon, il y en a de la Sépaq, il y a des chasseurs, des trappeurs, des pêcheurs. Le ministère participe, le ministère de la Faune participe, mais pas en tant que membre du Groupe faune, aussi comme soutien, au même titre que moi un peu. Donc c'est ça.

1365           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a un lien avec la Fédération québécoise de la faune?

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1370           Oui, il y a la FQF aussi qui est dans le Groupe faune.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375           Parce que c'est un dossier traditionnel de la FQF également, la question de la chasse.

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1380           Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385 Bien, vous avez fait référence au fait que ça a été discuté ce soir, est-ce que cette position-là, est-ce que vous avez déjà discuté ou est-ce qu'il y a déjà eu des discussions sur la question de votre position avec soit les représentants municipaux, régionaux, MRC, municipalités?

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1390 Oui. Bien en fait, moi, j'avais pas rapporté comme de quoi que la chasse était une cause de piétinement des espèces floristiques. Ça, c'est que j'apprends aujourd'hui.

1395 J'avais aussi rapporté le fait qu'il y avait certaines pratiques qui étaient jugées un peu, je sais pas comment dire, un peu des mauvais chasseurs, si on peut dire, qu'il y avait de la chasse qui était faite un peu de façon dangereuse, puis eux, ce qu'ils avaient dit, bien, il faut arrêter la chasse dangereuse puis pas arrêter la chasse elle-même. C'est ça qui était sorti.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1400 Est-ce que vous avez une connaissance, vous avez aussi entendu les échanges qu'on a eus, ça tenait compte du fait, vous aviez un mémoire dans ce sens-là, mais est-ce que vous avez une connaissance de l'ampleur de la chasse?

1405 On comprend que c'est la chasse à la sauvagine, mais de la chasse à sauvagine dans le secteur de l'estuaire, est-ce que c'est quelque chose, à votre connaissance, on entend que c'est quelques personnes?

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1410 Oui, bien justement, ce que le Groupe faune disait, c'est que, pourquoi empêcher ces quelques personnes là, c'est un loisir au même titre qu'un autre, puis en fait, si on se met à interdire la chasse partout à chaque fois qu'il y a juste deux (2) ou trois (3) chasseurs! Par contre, c'est sûr qu'à la lumière de ce qui a été dit aujourd'hui, peut-être que la position du Groupe faune va changer, mais là, je peux pas l'affirmer.

1415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1420 Mais on a compris très clairement votre position, du fait que vous allez ramener aussi ces informations, c'est le secteur sensible en particulier...

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

Oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425

Si c'est le cas, et que ça change, on vous prie instamment de le faire connaître à la Commission.

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1430

Oui, pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1435

Il est jamais trop tard, même si on dépose le rapport dans deux (2) mois, il est jamais trop tard, le plus rapidement possible évidemment, puis ça vaut pour tout le monde, pour qu'on puisse l'inclure dedans avant qu'il soit trop tard.

1440

Mais s'il y a des compléments d'information, pour les gens qui participent à l'audience, qu'ils aient déposé un mémoire ou pas, de revenir si possible par écrit, succinct ou pas, mais de faire part s'il y a des changements par rapport à l'information que vous avez.

1445

Tout comme la Commission peut comprendre aisément aussi, tout comme c'est le cas de votre exemple, ça fait partie de l'information entendue ce soir, ça peut éventuellement modifier certaines positions. Ça s'applique à tout le monde, ça s'applique également aux gens que vous représentez.

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1450

Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1455

On vous remercie beaucoup, madame Lepage.

**PAR Mme ANNIE LEPAGE:**

1460

Merci.

---

1465

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1470

On invite maintenant un ou des représentants de la Société québécoise de spéléologie, et c'est en lien téléphonique. On va voir si ça fonctionne!

Est-ce que monsieur Michel Cadieux est en lien téléphonique?

1475

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

Oui, je suis là.

1480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merveilleux, monsieur Cadieux. C'est parce que ça marche pas toujours comme on pense, la technique, puis ça a pas rapport aux gens qui s'occupent de la technique. Ça a rapport souvent aux liens de communication, puis je peux vous dire que pour l'avoir expérimenté dans la dernière année, il y a des fois où ce qu'on est sûr que ça fonctionne, puis ça fonctionne pas, puis c'est pas la faute des gens. C'est souvent la faute des lignes puis des fils! Puis ils peuvent pas se défendre, les fils, ça fait qu'ils ont bon dos.

1485

Monsieur Cadieux, vous représentez la Société québécoise de spéléologie?

1490

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

C'est bien ça.

1495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on va vous écouter dans votre présentation de mémoire.

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1500

D'accord. Alors je voudrais saluer toutes les personnes présentes intéressées à la création du projet de réserve de biodiversité.

Alors je vais commencer en présentant la Société québécoise de spéléologie qui est la fédération qui regroupe les spéléologues du Québec, amateurs ou scientifiques, bien connus aussi sous le nom de spécialistes.

1505

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1510 **Page 4, point 2.0, quatrième paragraphe, fin.**

Certains aspects de notre engagement sont peut-être moins connus du point de vue historique, on a voulu ici un peu les rappeler. Je vais passer rapidement là-dessus, ceux qui sont intéressés pourront en faire la lecture plus détaillée, mais peu de gens savent par exemple  
1515 que nous sommes venus la première fois à Saint-Elzéar en 1974, donc avant qu'on connaisse la découverte ou avant la découverte de la grotte de Saint-Elzéar.

Évidemment, quand ça a été connu, la grotte de Saint-Elzéar, on nous a appelés, et on est venu avec plaisir participer aux explorations, et aussi, on a commencé à se promener sur le  
1520 territoire et on a découvert des phénomènes karstiques. On avait déjà une bonne idée qu'il y avait sur le territoire des phénomènes karstiques très intéressants.

Nos études ont été menées et concentrées près de la grotte de Saint-Elzéar, pas étendues sur tout le territoire. On avait étudié surtout la bande de la grotte de Saint-Elzéar et  
1525 aussi, la bande du village.

Et les études qui ont été faites à ce moment-là – allô, est-ce qu'on m'entend bien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530 Oui monsieur, on vous entend très bien et on vous écoute attentivement.

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1535 OK.

Donc les études qui ont été faites à cette époque-là ont été faites sous la direction de scientifiques spéléologues en particulier Jacques Schroeder qui est géomorphologue et Michel  
1540 Beaupré qui est ingénieur géologue et spécialiste du karst, les deux (2) et ça a permis l'exploration d'une part importante du karst de Saint-Elzéar, comme je le disais, à la fois du point de vue géologique, géomorphologique, de l'hydrologie, en particulier pour ce qui est de la bande du village où on a découvert la seconde plus longue percée hydrogéologique au Québec.

1545 Et dans le cas de la grotte de Saint-Elzéar, on a bien étudié la spéléogénèse, les aspects biospéléologiques et climatologiques, son hydrochimie, ses aspects structuraux, sa capacité de support. C'est ce qui a amené d'ailleurs à étudier ses possibilités de mise en valeur avec tout le zonage, où on peut aller, où on peut pas aller dans la grotte en protégeant la grotte, et les aménagements donc nécessaires qui ont été réalisés sous la supervision des mêmes  
1550 spécialistes.

1555 Bon ensuite, on est intervenu de nombreuses fois, par exemple en faisant de la formation des guides pour la grotte, et ça nous a permis de les emmener faire de la prospection sur le terrain, de découvrir plusieurs phénomènes dont certains qu'on a désobstrués, comme la caverne Anguleuse en 93, et de ramener une demande de protection d'un plus grand territoire en 97.

1560 C'était un territoire qu'on avait déjà identifié dans nos études en 85 et on appelait ça la zone de protection extensive, alors la zone de protection intensive, c'est autour de la grotte, et c'est déjà protégé, mais la zone de protection a été protégée pendant une certaine période de temps, et à un moment donné, ce statut-là était tombé. On avait demandé que ça revienne.

1565 Ensuite, bien, il y a eu le Camp Elzée et avec le Camp Elzée, il y a eu besoin de formation encore pour des animateurs, et certains de ces animateurs-là ont eu la piqûre, d'autant plus qu'ils ont fait des découvertes avec les enfants, la grotte des Apprentis spéléologues. Puis ensuite, ils ont continué les recherches, ils ont trouvé la grotte Lactis lunae qui sont des grottes qui sont dans la bande, donc dans les environs de la grotte de Saint-Elzéar.

1570 Donc ils ont fait encore des chantiers de désobstruction; par la suite ils ont participé à nos inventaires spéléologiques faits à l'initiative de Habitafor, avec l'aide des spéléos locaux, donc la SQS a fait ses travaux de prospection pour découvrir plus de quatre cent trente (430) phénomènes karstiques. Ça, c'est un chiffre sans précédent, et certains de ces phénomènes-là sont parmi les plus importants jamais observés au Québec.

1575 Alors on sait bien que ces résultats-là ont eu une grande importance dans le cheminement qui aboutit maintenant au projet de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar. Évidemment, ça va, ce projet-là, tout à fait dans le sens de notre engagement, de reconnaître l'importance de ce karst-là, l'étudier pour mieux le connaître et mieux le protéger, collaborer avec les responsables locaux aussi pour contribuer à sa mise en valeur, pour le faire  
1580 découvrir et connaître par le plus grand nombre, mais toujours en préservant son intégrité pour les générations futures.

1585 Alors nous, on a pris bonne note de l'intention des citoyens d'élargir le CPRN pour inviter les intervenants intéressés, y compris la SQS, pour constituer le comité partenaire de la Direction générale du ministère pour la gestion de la réserve. Donc on voit cette proposition-là d'un très bon œil et on est d'accord pour y participer, dans la mesure bien sûr de nos moyens.

1590 Ça nous empêche pas d'avoir quelques recommandations à faire! En particulier, bon, on a parlé de délimitation du territoire. Alors on voulait attirer l'attention du promoteur sur le fait qu'une fois la réserve officialisée, si on fait des recherches, on risque de trouver des choses qu'on savait pas avant, en particulier que les contours sont pas nécessairement ce qu'il y a de mieux pour protéger les phénomènes qu'on va trouver.



1595 C'est-à-dire que les contours actuels nous semblent tout à fait corrects, dans la mesure  
des connaissances actuelles, mais peu de gens savent que les lignes de partage des eaux sont  
pas toujours les mêmes sous terre qu'en surface. On sait que la grotte de Saint-Elzéar a plus  
de deux cent mille (200 000) ans, et à cette époque-là, le paysage était très différent. Alors les  
contours des bassins versants étaient très différents et en plus, l'eau sous terre tient pas  
compte des contours des bassins versants tout à fait.

1600 Alors ça a plus nécessairement grand-chose à voir avec ce qu'il y a en surface, le  
parcours de moindre résistance que l'eau va suivre. Donc ça arrive pas extrêmement souvent,  
mais il faut quand même être conscient de ça, si on veut protéger les phénomènes karstiques;  
ça se peut qu'éventuellement, il faille déborder un peu.

1605 Alors je sais pas si ça, c'est clair pour tout le monde, mais je pense qu'il faut en tenir  
compte dans l'avenir. Ce sera pas évidemment de façon frivole qu'on pourrait demander  
d'élargir, de modifier les contours, mais particulièrement dans le secteur des grandes dolines,  
c'est une préoccupation qu'on pourrait avoir. Alors c'est ça pour cet aspect-là.

1610 Doter cette réserve des moyens dont elle a besoin! Évidemment, on a lu les  
transcriptions de l'audience du 19 septembre, et on a vu que la question avait été posée, des  
moyens. On a fait référence au fonds vert, évidemment on sait que tout n'est pas encore, à ma  
connaissance, déterminé sur ces attributions des moyens financiers. C'est bien de protéger  
1615 huit pour cent (8 %) du territoire québécois, c'est certain que protéger le karst de Saint-Elzéar,  
avec ce qu'on connaît des phénomènes, du potentiel de découverte, c'est un choix évident et  
nécessaire. Mais on ne protège bien que ce que l'on connaît.

1620 Ici, malgré des études importantes réalisées jusqu'à maintenant, il y a des parties du  
territoire qu'on connaît bien, mais l'essentiel du territoire, on a une connaissance très  
superficielle de ça. En termes de recherche, il reste beaucoup à faire.

1625 Évidemment, moi, je suis pas un biologiste, et je me trompe peut-être, mais j'ai le  
sentiment que dans certaines autres réserves, les besoins d'investissement peuvent être  
moindres. On sait qu'il y a des écosystèmes fragiles, on sait qu'il y a des plantes rares à  
protéger, peut-être juste contrôler les accès à ces réserves de biodiversité là pourrait suffire.

1630 Mais ici, on sait qu'il y a des études, et c'était déjà reconnu par le cadre de protection et  
de gestion proposé à la consultation en juillet 2006, que, bon, on identifiait comme enjeu  
numéro 2, immédiatement après celui d'assurer l'intégrité des phénomènes karstiques, celui  
d'acquérir sur ces phénomènes karstiques là des connaissances.

1635 Alors il y a aussi une autre raison pour laquelle il faut prévoir des moyens. Le comité  
partenaire, composé de représentants des organismes intéressés, va avoir besoin de soutien  
pour assurer sa capacité d'apporter la contribution qu'on attend de lui dans les prochaines  
années. Je pense qu'on compte ici beaucoup sur des organismes communautaires qui

assument déjà d'autres responsabilités pour lesquelles leurs moyens sont insuffisants ou suffisent à peine.

1640 Je me trompe peut-être, mais nous, on est nous-mêmes un organisme communautaire, et même si on se situe au niveau national, on est sous-financé, compte tenu de la mission qui nous est reconnue.

1645 Alors s'ils sont comme la plupart des organismes que je connais, ils comptent largement sur leurs bénévoles, consacrent une grande partie de leurs énergies à renouveler leurs moyens, doivent présenter des projets ponctuels et ont pas grand espoir de financement à long terme.

1650 Alors bien sûr, la Stratégie québécoise des aires protégées doit pas financer de l'administration essentiellement, et justement, celle-ci devrait-elle être assumée, selon notre compréhension, par la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1655 Alors à la bonne heure, bien, si c'est le cas, bien, ça devrait permettre aux forces vives du milieu de consacrer leurs énergies de façon plus productive dans l'avenir de la réserve, avec un support technique, logistique et financier adéquat.

Même les plus passionnés des bénévoles ont besoin de soutien et nous, on est bien placé pour le savoir, parce qu'on travaille essentiellement avec des bénévoles.

1660 Donc sur ce sujet-là, on a trouvé que les réponses apportées aux questions sur la question du financement était peut-être un peu vague, et puis on espère qu'il y aura un financement plus sérieux, solide, d'assuré pour que la réserve puisse se faire de façon durable, comme ça devrait être le cas.

1665 On voudrait maintenant faire quelques commentaires peut-être plus mineurs sur le régime spécifique des activités!

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, point 5.1**

1670 **Page 8, point 5.2**

1675 Alors j'ai été un petit peu surpris de constater qu'on voulait interdire le camping sauvage, bon, on déchirera pas notre chemise là-dessus, mais on a quand même constaté qu'il en avait été question lors du 19 septembre, lors de l'audience, et que ça semblait pas quelque chose d'incontournable.

Nous, on pense pas que ce soit nécessaire d'interdire le camping sauvage dans des cas où, par exemple, quand on a fait des camps de désobstruction, ça nous a semblé parfois

1680 préférable de camper sur place. Seulement, il faut identifier des endroits où ça peut se faire, et on pense qu'on est en mesure de soumettre des propositions à cet effet-là.

1685 Alors il y a des règles qui viennent de la façon dont ça se pratique normalement, l'aspect spéléologie et les spécialistes du plein air ont des règles, on peut s'inspirer de tout ça, et de les appliquer au contexte particulier du karst de Saint-Elzéar pour définir ces règles-là et s'assurer que si on veut faire du camping, ça se fasse selon ces règles-là.

On réfère au principe du "sans trace", mais je pense qu'il faut vraiment définir des règles spécifiques pour le karst de Saint-Elzéar.

1690 Voilà!

**LECTURE DE LA CONCLUSION, page 9**

1695 Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cadieux, on vous a entendu avec attention!

1700 Un peu comme on l'a fait ce soir, vous permettez d'avoir quelques questions d'éclaircissement? Les participants en salle le savent déjà, ils ont entendu les raisons, les raisons, c'est pas pour remettre en cause les positions, c'est plus pour comprendre l'argumentaire en arrière de vos positions.

1705 Monsieur Cadieux, je reviens sur une phrase que vous avez répétée à quelques occasions: on ne protège bien que ce que l'on connaît!

1710 Dans votre mémoire, quand il est question de délimitation du territoire, vous faites référence au fait que des possibilités ou des probabilités d'autres découvertes, vous avez référé notamment à la question des grandes dolines, dans votre mémoire, vous terminez avec cette possibilité devrait être prévue.

1715 La Commission essaie de trouver un moyen, comment peut-on prévoir ce qu'on sait pas, même si on veut le protéger? Est-ce que vous envisagez des moyens? Est-ce qu'il y a un mécanisme que vous envisagez qui permettrait d'envisager la protection d'information qui est pas encore connue?

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1720 Non, c'est-à-dire qu'on pense pas, on suppose qu'il y a peut-être pas un projet de venir couper les arbres, mettons un exemple au hasard, jusqu'à la limite immédiate de la réserve. Si

c'est le cas, bien, on aurait des questions à se poser. Mais s'il y a pas de menace immédiate à proximité des limites prévues, ça va être mieux que s'il y en a.

1725 Ce qu'on sait, c'est qu'on sait pas ce qu'il y a en dessous. Il y a des grandes dolines, il faudrait prendre les moyens d'aller voir ce qu'il y a en dessous; et quand on y arrivera en dessous, on va peut-être avoir des surprises. On est peut-être proche, les grandes dolines sont très proches de la limite de la réserve, on pourrait découvrir là des galeries qui continueraient jusqu'à l'extérieur de la réserve.

1730 Alors à ce moment-là, ce serait intéressant qu'il y ait pas eu là des activités qui pourraient avoir un impact négatif sur ce qu'il y a sous terre.

Et une façon de prévoir, ce serait de peut-être de garder une bonne zone tampon.

1735 Une autre façon, ce serait tout simplement de dire, bon bien, parce qu'on a déterminé la limite de la réserve, est-ce que c'est coulé dans le béton jusqu'à la fin des temps ou est-ce qu'on peut remettre en question les limites! On parle pas d'ajouter dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), on parle de modifier légèrement les contours en fonction des besoins de ce qu'on aurait à découvrir.

1740

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1745 Oui, c'est plus clair. Ça signifie, vous répondez en partie à la seconde question, c'est entre le choix d'un scénario 1 où il y a possibilité de mettre de façon permanente un territoire actuellement, même si toute l'information sous le sol n'est pas connue et un autre scénario qui dirait, bien attendons, puis voyons s'il y a pas d'autres découvertes, puis à ce moment-là, protégeons!

1750 Je crois comprendre que vous privilégieriez le scénario 1?

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

Oui, bien sûr.

1755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, pour des raisons évidentes.

1760 Je reviens sur une autre information. On a entendu ce soir, et vous pourrez le lire dans les mémoires qui sont déposés et qui vont être rendus publics sur le site Internet du BAPE dès demain pour consultation de tout le monde, y compris un mémoire pas présenté mais qui est déposé également, il y a beaucoup d'intérêt par rapport au rôle d'une réserve de biodiversité

1765 avec le thème du karst, mais dans une question d'offre touristique. Il y a beaucoup d'intérêt de la Municipalité, il y en a d'autres intérêts autour aussi, on l'a entendu en première partie.

1770 Il y a par contre un facteur limitatif qui était la capacité de visites, entre autres la caverne principale, est-ce que vous avez été associés à l'évaluation de cette capacité limite là dans le temps? Je pose la question tout haut, parce qu'il y a des représentants aussi du comité qui vont pouvoir aussi aborder la question tantôt, est-ce que jadis, à votre connaissance, vous avez été associés à cette évaluation-là de la capacité limite de touristes ou de visiteurs de la caverne?

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1775 C'est-à-dire, la SQS oui. Est-ce que votre question est à l'effet: est-ce que moi-même, j'ai été associé, non, moi personnellement, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1780 Mais votre organisme, oui?

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1785 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790 Est-ce qu'à votre connaissance, une évaluation qui date de plusieurs années mériterait d'être revue aujourd'hui?

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1795 Oui, ça pourrait très bien être revu. À l'époque, il y avait des mesures qui avaient été faites, mais il y avait un peu d'extrapolation, puisqu'on n'a pas expérimenté avec un grand groupe de touristes pendant les études qui ont été faites. Alors maintenant, on a peut-être une fréquentation un peu plus forte et qu'on peut peut-être prendre des mesures aujourd'hui, et ça veut pas dire que ce qui a été dit à cette époque-là, on va peut-être arriver à la conclusion qu'il faut restreindre plus! On va peut-être arriver à la conclusion qu'on peut permettre plus! Il y a un risque.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1805 Je comprends que ça tient compte à la fois, je connais pas du tout du tout le domaine, mais ce qu'on lit ailleurs, là où il y a des grottes intéressantes aussi, ça tient compte à la fois de la présence physique, et ça tient compte également du gaz carbonique émis par la respiration.

Croyez-vous qu'à la lumière des connaissances sur la base des dernières années, ça va vers un principe de précaution qui va à l'effet de diminuer le nombre ou ça peut être différent, puis ça permettrait une augmentation?

1810

Êtes-vous en mesure de répondre à ça?

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1815

Je sais pas quels ont été les paramètres pour déterminer les chiffres qui ont été sortis à l'époque. Est-ce qu'on avait été très prudent! Je pourrais pas vraiment répondre de façon définitive là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820

Je vous remercie pour votre sincérité, parce que c'est ça qu'on cherche. C'est d'avoir les bonnes réponses, puis votre réponse fait foi de votre crédibilité.

1825

Je fais le tour de mes questions, inquiétez-vous pas, je vous ai pas oublié, je suis pas dans la lune non plus!

Vous sembleriez préoccupé par la question du financement. Est-ce qu'on vous comprend bien, parce que je vous cite dans le mémoire:

1830

"Sur ce sujet, le projet de plan d'action présenté dans la proposition de cadre de gestion le 19 septembre, de même que les réponses aux questions apportées le même jour, selon les transcriptions, sont plutôt vagues."

1835

Vous l'avez abordé tantôt. On l'a entendu aussi dans la soirée, est-ce qu'on doit comprendre qu'au-delà des projets, vous faites référence à des budgets de fonctionnement entre guillemets?

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1840

Bien, je pense que ce serait nécessaire. Maintenant, il y a peut-être d'autres façons de fonctionner. C'est pas évident pour moi clairement comment ça va marcher.

1845

Il y a la Direction régionale qui est maître d'œuvre, si on veut, là-dedans; il y a le comité partenaire. Pour qu'on puisse vraiment travailler ensemble sur un projet comme ça, il faut que le soutien soit pas seulement technique.

Si on veut vraiment que les gens du milieu puissent s'impliquer, je pense qu'il faut qu'il y ait les moyens de le faire et ça, je sais pas comment vous proposez de faire ça, et j'aimerais ça

1850 vous entendre là-dessus, je parle du promoteur bien sûr. Mais c'est certain avec un budget au fonctionnement et des règles de fonctionnement, ça pourrait se faire.

Est-ce qu'il y a d'autres façons, il faut voir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1855 C'est sûr qu'à la fin de la séance, les règles autorisent les gens à donner des compléments d'information, on verra si c'est le cas sur ce sujet-là ou sur d'autres sujets. Il y a plusieurs angles qui ont été abordés dans la soirée. Si c'est le cas, on pourra pas se permettre de vous garder en lien téléphonique, on a trop peur que ça fonctionne pas puis qu'on blâme la technique, mais vous aurez compris que ce sera possible de lire les transcriptions s'il y a des compléments d'information à cet effet-là.

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1865 Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1870 Sur ce, monsieur Cadieux, on vous remercie infiniment. On vous souhaite une bonne fin de soirée.

**PAR M. MICHEL CADIEUX:**

1875 Bien, merci à vous. Bonne soirée.

---

#### **COMITÉ DE PROMOTION DES RESSOURCES NATURELLES DE SAINT-ELZÉAR**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880 On invite maintenant un représentant du Comité de promotion des ressources naturelles de Saint-Elzéar, monsieur Réjean Arsenault.

1885 Bienvenue monsieur Arsenault, on vous écoute.

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

1890 Oui, bonsoir. Bon, moi, je vais tout simplement émettre, ça va être commentaires et suggestions et rappels un peu, ce sera pas tellement long.

1895 Premièrement, vous serez pas surpris si je vous dis que le Comité de promotion des ressources naturelles est d'accord avec le projet de réserve de biodiversité, puis on est d'accord aussi, totalement d'accord avec les énoncés qui ont été faits par le ministère, par le promoteur aussi là-dessus.

1900 Puis je vais rappeler aussi qu'on est content, on se réjouit de voir que la Municipalité de Saint-Elzéar rejoint, en fin de compte, au niveau de la formation du future comité de gestion, que la Municipalité rejoint un premier énoncé qu'on avait fait, nous, le 20 septembre aux audiences à Saint-Elzéar, puis je vais les rappeler ici, si vous le permettez, ce qu'on souhaitait, nous, pour la formation, de quel genre de comité qui pourrait être mis en place.

1905 Le Comité de promotion des ressources naturelles de Saint-Elzéar suggère une formule élargie de son comité, en utilisant sa charte actuelle à laquelle on apporterait des modifications appropriées. La nouvelle mission, les nouveaux buts et objectifs, ainsi que les nouveaux règlements généraux seraient alors votés et adoptés lors d'une assemblée générale de la fondation du nouveau comité de gestion.

1910 Ce comité de gestion serait formé d'un minimum de neuf (9) et d'un maximum de onze (11) membres représentant chacun un secteur d'activité concerné.

Un membre lié au cheminement historique du CPRN et à l'évolution chronologique de développement du territoire concerné.

1915 Il pourrait y avoir un membre spéléologue amateur actif localement pour la connaissance et la recherche terrain. Il y aurait un membre de la Société québécoise de spéléologie pour l'expertise et la connaissance scientifique et éducative.

1920 Aussi un membre désigné par la Municipalité de Saint-Elzéar, un membre désigné par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un membre désigné par le Conseil régional de l'environnement, un membre de la communauté utilisatrice du territoire concerné, un membre de l'industrie touristique locale et-ou régionale et aussi un membre du secteur socio-économique local et-ou régional.

1925 Puis il pourrait aussi y avoir un membre désigné par le MRN puis aussi, comme on s'est fait suggérer le 20 septembre au soir, peut-être un géologue au niveau du ministère aussi, ça pourrait être le géologue en chef de la Gaspésie qui pourrait occuper un siège.

1930 Il y a les actifs actuels du CPRN, soit les biens monétaires, le Camp Elzée, les infrastructures d'aménagement de la grotte de Saint-Elzéar, les équipements spéléos ainsi que le véhicule devraient continuer à servir au développement récréotouristique, scientifique et éducatif de la grotte de Saint-Elzéar et dans l'ensemble du territoire karstique.

Voilà!



1935 C'est sûr qu'au niveau de la gestion du territoire, au niveau de la réserve de biodiversité, cette réserve-là, nous, on souhaiterait qu'elle ait, pas seulement une vocation, évidemment forte en récréotouristique, en développement récréotouristique, mais aussi une vocation forte au niveau éducatif, au niveau de l'éducation, et aussi très importante au niveau scientifique.

1940 Ça, ça laisse même sous-entendre qu'il pourrait peut-être y avoir certaines parcelles de territoire qui seraient vraiment réservées à la connaissance scientifique, à la recherche de connaissance au développement, c'est-à-dire où il pourrait pas y avoir de développement récréotouristique. Ce serait vraiment plus strict comme protection puis comme conservation. Ça, on souhaite que le futur comité de gestion, avec l'accord du ministère, puisse en arriver à  
1945 ça, parce qu'on est certain qu'il va y avoir des lieux qui vont être très très fragiles, puis qui auront peut-être un petit peu moins d'intérêt à être soumis à un développement récréotouristique.

1950 Aussi, au niveau des sous-questions qu'on aura à faire, je voudrais amener ici une suggestion pour le nom qu'on pourrait donner à la réserve de biodiversité.

Présentement, on la nomme réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar, on sait que c'est pas sur le territoire de Saint-Elzéar au niveau de la toponymie, il pourrait peut-être y avoir des accrocs, puis aussi on veut donner un caractère plus général au nom qu'elle pourrait  
1955 porter. Nous, on conseillerais le karst de la Vieille, tout simplement. Je vais vous expliquer un petit peu pourquoi!

Au niveau de la toponymie et de la géographie, le karst est situé dans une formation géologique qu'on appelle la formation de la Vieille. À ce moment-là, bien, ça rejoindrait ça.  
1960 Demandez-moi pas de vous expliquer l'historique de la formation de la Vieille, mais ça s'appelle la formation de la Vieille qui s'étend sur une bonne partie du territoire gaspésien, puis le karst est situé dans cette région-là.

Au niveau de la géologie, bien, on y trouve la plus vieille grotte du Québec, la plus vieille stalagmite du Québec et aussi les plus vieux phénomènes karstiques du Québec. Donc le thème de la vieillesse revient souvent.  
1965

Si vous me permettez un petit peu de poésie! Je vais vous emmener d'autres raisons qui pourraient nous permettre d'apporter ce nom-là.  
1970

C'est qu'on peut y observer son crâne, à la Vieille, on peut y observer son crâne grisonnant et dégarni par endroit. On appelle ça de l'affleurement calcaire. On peut aussi y observer sa chevelure grise, parfois blanche et imposante, on appelle ça une coulée de calcite. Ça, c'est dans les grottes.  
1975

On peut y sentir son souffle court mais toujours persistant, on appelle ça des trous souffleurs. On peut y observer les nombreuses empreintes de ses larmes, témoin de notre

histoire géologique, on appelle ça des stalactites. On peut y observer ses belles rides marquées par le temps millénaire, on appelle ça des lapiaz.

1980

C'est tous des phénomènes karstiques qui sont derrière ça, puis qui peuvent avec un petit peu d'imagination, ressembler à imaginer un peu le nom qu'on donnerait au karst.

1985

Enfin, cette belle Vieille pourrait même se faire une nouvelle amie, non moins jeune, qui habite au cœur même de notre village et qui est avantagement connue et fréquentée par la communauté et les nombreux visiteurs, on l'appelle la bonne femme Café. On veut pas faire un village de retraités, mais on trouve que le nom du karst de la Vieille irait bien pour des raisons sérieuses et un petit peu plus poétiques et symboliques.

1990

Voilà! Puis pour faire une suite logique, bien, on propose aussi un nom pour le futur comité de gestion qui pourrait s'appeler la Corporation du développement durable du karst de la Vieille.

1995

Voilà, ça va être ma conclusion tout simplement. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous me permettez quelques questions?

2000

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

Oui, sûrement.

2005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas des vieilles questions, mais c'est intéressant, c'est très intéressant ce que vous dites, à l'instar de ce qu'on a entendu pendant toute la soirée, même s'il reste quelqu'un d'autre à entendre encore, mais ça va mettre juste un peu plus de pression!

2010

Ça va dans le même sens que ce qu'on a entendu généralement pour la Municipalité, qu'eux autres parlent d'une municipalité verte, ça, c'est l'opposé d'âgée ou vieille! Mais au niveau des orientations, je pense que ça se rejoint assez agréablement.

2015

Une première question, c'est fondamental. Vous avez entendu et lu attentivement la proposition de la Municipalité quant à la composition du comité de gestion.

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

Oui.

2020

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025 Je vous entends, je fais l'exercice avec la proposition municipale, c'est assez proche, à l'œil, de ce que vous avez énuméré, en rappelant ce qui a été dit dans la première partie de l'audience publique.

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

2030 Au niveau du comité de gestion?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2035 **PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

Oui, c'est pour ça qu'on était, en tout cas...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2040 Vous êtes d'accord?

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

2045 Moi, j'étais bien content de voir ça, oui, parce que ça se rapprochait, puis on peut dire qu'on va sûrement pouvoir s'entendre là-dessus sans problème, je crois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2050 Parfait. Vous avez fait référence, comme deuxième élément, aux biens et actifs actuels du comité à l'intérieur duquel vous êtes, puis vous avez dit, doivent servir, pas les intérêts, mais au développement récréotouristique de Saint-Elzéar.

2055 Est-ce qu'on comprend que le comité garderait ses biens et actifs, est-ce que c'est l'intention du comité?

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

2060 Ça, je vais être franc avec vous, il faudra voir de quelle façon on pourrait donner suite à ça; je crois que ça devra se faire avec le futur comité qui va être mis en place justement, parce qu'on a des actifs. On a le Camp Elzée qui est une bâtisse assez importante, on a des équipements, on a un véhicule, ça fait qu'on a l'aménagement de la grotte, c'est nous qui avons

payé ça via un projet évidemment, mais c'est nous qui avons payé ça. La tour d'observation vient d'être rénovée, mais c'est quand même, à l'origine, c'est le comité qui l'avait fait construire.

2065

Bref, on a plusieurs effectifs qui agissent comme actifs, ça fait qu'il faudra voir, en tout cas, nous, on souhaite évidemment que ça continue à servir au développement de la grotte et au développement de la réserve de biodiversité, puis il faudra voir de quelle façon il y aura une propriété là-dessus avec le futur comité de gestion.

2070

Pour l'instant, ça appartient au CPRN, mais si le CPRN, on se sabordera pas, parce qu'on va s'élargir plutôt, mais ça s'appellera plus le CPRN, ça va être un nouveau comité qui va être mis en place, à ce moment-là, il faudra faire une transition intelligente puis évolutive de ça.

2075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair. Vous dites également, vous avez abordé le fait, on fait un très rapide rappel, dans la proposition du promoteur, il est question de ne pas avoir différents sites de zonage, compte tenu que c'est l'ensemble qui est protégé. Évidemment, c'est une proposition initiale, bien, c'est ce que j'ai compris, puisqu'il y a pas de zone, donc ça signifie que c'est égal. Vous, vous dites que vous seriez ouvert à une forme de zonage particulier, puisque vous parlez du caractère scientifique pour certains secteurs.

2080

C'est quelque chose que vous envisagez pour libérer d'autres secteurs? Ma question, c'est: vous associez ce que vous appelez niveau scientifique des secteurs sans développement récréotouristique, la question du niveau scientifique, connaissance, approfondir, ça pourrait être vu comme du zonage plus sévère, ça correspond à peu près à ce qui est présentement, mais est-ce que ça signifie pour vous, c'est ça ma question, est-ce que ça signifie qu'il y ait possibilité qu'il y ait du zonage moins sévère pour permettre du récréotouristique?

2085

2090

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

Bien en tout cas, pour l'instant, qu'est-ce qu'on voit dans le zonage au niveau de la réserve de biodiversité, le récréotouristique est permis. Nous, qu'est-ce qu'on croit, c'est qu'il y a certains phénomènes, certains endroits où il y aura sûrement plus d'intérêt à conserver ça, à protéger ça au maximum, donc peut-être lui donner un statut particulier, on sait pas encore lequel, mais qui aura peut-être moins d'intérêt à développer au niveau récréotouristique, parce que là, peut-être qu'il pourrait vraiment y avoir une atteinte à sa protection puis à sa conservation.

2095

2100

Juste un exemple! À l'intérieur même de la grotte de Saint-Elzéar qui est une activité récréotouristique, il y a des secteurs à l'intérieur de la grotte où on n'a pas le droit d'aller, où on n'a pas le droit d'apporter des touristes, parce que c'est trop fragile, puis on pourrait pas emmener des gens là sans augmenter les risques d'altération, si vous voulez.

2105 Ça fait qu'il y a plusieurs endroits à l'intérieur même de la grotte qui est un attrait touristique où c'est défendu, on n'a pas le droit d'emmener des gens. Ça a été fait par la Société québécoise de spéléologie, puis on l'a respecté, puis on le respecte toujours aussi.

2110 Donc on croit qu'il y a des choses, il y a des statuts comme ça qui devraient se donner, de faire à l'intérieur du territoire, qui resteront à être identifiés évidemment, mais on croit qu'il devrait y avoir des endroits où l'importance scientifique, l'importance des connaissances qu'on peut acquérir là devraient être protégées au maximum. Voilà.

2115 Parce qu'il va rester un très très grand terrain de jeu pareil, ça, on est certain de ça, mais on croit qu'il y a vraiment des endroits où ce sera préférable que ce ne soit pas accessible au public.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2120 Ce que vous dites est clair.

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

2125 Ça pourrait être par souci de sécurité aussi pour les gens, parce qu'il y a des endroits où ça peut être dangereux d'aller, autant pour l'écosystème que pour les gens qui pourraient s'y rendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130 Merci pour vos commentaires sur la vieille grotte.

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

2135 Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, tout à fait.

2140 **PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

2145 C'est extrêmement important. J'ai entendu le mémoire de la Société québécoise de spéléologie, Michel Cadieux, puis je voudrais vous dire que spontanément, on est très d'accord avec tout le mémoire, puis très très d'accord avec partout où il parle d'un procédé de financement.

2150 Parce que c'est certain qu'il a raison quand il dit qu'on est tous des bénévoles dans l'âme, on l'a fait, ça fait plusieurs années. Quand je dis "on", je parle vraiment de tous les gens de la communauté qui ont travaillé de près ou de loin à ça, on a mis beaucoup d'heures, on a mis beaucoup d'énergie, là, on aboutit vraiment, ça, ça va être un cadeau merveilleux, la réserve, c'est une maudite belle paie, mais on aimerait qu'il y ait peut-être un petit neuf piastres (9 \$) au bout de ça aussi pour continuer d'aller plus loin, encore de façon plus efficace.

2155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes encore clair, merci monsieur Arsenault.

**PAR M. RÉJEAN ARSENAULT:**

2160 Merci beaucoup.

---

**BRUNO LANDRY**

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant un dernier participant inscrit, j'invite monsieur Bruno Landry.

2170 **PAR M. BRUNO LANDRY:**

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175 Bonsoir monsieur Landry. On vous écoute.

**PAR M. BRUNO LANDRY:**

2180 Je me présente quand même! Bruno Landry, je suis guide spéléologue à la grotte de Saint-Elzéar, mais mon intervention va être surtout de citoyen, en tant que citoyen environnementaliste convaincu et amant de la nature!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

2185 **Troisième paragraphe milieu.**

2190 Donc est-ce qu'on va dégager ces épinettes-là? Il semblerait qu'on devrait pas, mais peut-être que l'industrie forestière qui a reboisé va dire un jour, on les a plantées, on va les entretenir, on va les récolter, puis c'est mon questionnement!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

2195 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2200 Je reviens sur vos préoccupations, je reviens surtout aussi au niveau de la visite ce matin, on a dit que la visite était intéressante. Je vous ai indiqué également, à tous les participants de la visite, comme de quoi ces informations différentes ou nouvelles qu'on ramenait lors de l'audience pour pouvoir l'avoir de façon officielle quelque part, il a été dit que par rapport à ce questionnement-là que vous avez manifesté ce matin, de fait, il y a eu une réponse à l'effet qu'il y avait une possibilité que ce soit d'autre chose aussi que de l'épinette blanche, quelque part ailleurs. Ça fait qu'on mentionne, on a entendu ce matin qu'il y avait une  
2205 possibilité de plantation d'épinettes de Norvège également.

2210 Donc à votre question, à savoir s'il va y avoir récolte d'une part, et quelle est l'incidence sur la biodiversité, on s'attend aussi à avoir un élément d'information de la part du ministère à cet égard-là aussi, d'une part.

2215 D'autre part, vous avez entendu tantôt, avec monsieur Cadieux, on s'informait sur le fait que la question aurait pu être posée aussi à monsieur Arsenault, mais lorsque la capacité est évaluée pour les activités de visite de la grotte de Saint-Elzéar, c'est quelque chose qui pourrait être revu éventuellement suivant le temps ou s'il y avait des informations à votre niveau de connaissance, même si amateur, vous êtes un amateur informé comme on dit, croyez-vous, êtes-vous en mesure de donner un élément d'information par rapport à ça?

**PAR M. BRUNO LANDRY:**

2220 Bien évidemment, le problème de la grotte de Saint-Elzéar, c'est une question de capacité d'accueil. Bon, moi, selon les informations que j'ai reçues, que j'ai lues, qui datent de plusieurs années quand même, on pourra jamais dépasser ce qui a été dit comme chiffre, puis c'est vraiment une question technique. Ici, si on serait quatre cents (400) personnes dans la  
2225 salle, on s'en rendrait vite compte qu'on est trop nombreux. C'est la même chose dans la grotte de Saint-Elzéar. Lorsqu'on a une visite de dix (10) personnes, on se rend compte qu'il faut pas en mettre beaucoup plus.

2230 Lorsqu'on fait trois (3) ou quatre (4) départs dans une journée, qu'on passe en moyenne peut-être six (6), huit (8), dix (10) personnes, on se rend très rarement à cinquante (50) personnes par jour, puis je pense que c'est à peu près le chiffre qui avait été donné. Si je me

souviens bien, c'est à peu près, on pourrait passer peut-être six mille (6000) personnes par année, mais ça, c'est sur douze (12) mois; étant donné que la saison touristique en Gaspésie est vraiment pas sur douze (12) mois, ça s'est jamais rendu là.

2235 Par contre, ce qui peut peut-être amener une autre problématique, ce qui nous pend tous au bout de la tête, c'est les changements climatiques. Il fait quatre degrés (4°C) à l'intérieur de la grotte, c'est la température moyenne annuelle de la région, et avec les changements climatiques, si ça augmente, probablement que ça se peut que ça vienne entrer en interférence avec ces données-là. S'il fait plus chaud, donc il va y avoir des problèmes, ça, 2240 c'est certain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2245 Mais partant que votre chiffre, c'est six mille (6000) par année, en première partie on a entendu que c'était de l'ordre de seize cents (1600) à dix-huit cents (1800), le max...

**PAR M. BRUNO LANDRY:**

2250 Oui, mais ça, c'est le nombre de personnes qu'on passe dans l'été, quinze cents (1500), seize cents (1600), dix-huit cents (1800).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255 C'est ça qu'on vient de voir.

**PAR M. BRUNO LANDRY:**

2260 Sur quoi, sur à peu près trois (3) mois, trois mois et demi-quatre (3 ½-4) mois. Donc on se rend pas au chiffre de six mille (6000) visiteurs par année qu'on ne devrait pas dépasser, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265 Très bien. On vous remercie monsieur.

**PAR M. BRUNO LANDRY:**

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2270 Au revoir.

---



**CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE BONAVENTURE**

2275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on a le Conseil du bassin versant de Bonaventure.

2280

**PAR Mme MÉLANIE GUÉRETTE:**

On devait, dans le fond, au début, déposer un mémoire. Il y a eu plusieurs raisons pour lesquelles ça a été impossible, donc ce soir, j'ai attendu un peu à la dernière minute pour voir ce que les autres allaient dire, pour voir si quelqu'un d'autre allait pas aborder le sujet.

2285

Il y a eu quand même beaucoup d'intervenants qui ont apporté des choses assez intéressantes. J'aimerais juste peut-être ajouter quelques petites choses que j'aurais mises dans le mémoire.

2290

Les organismes de bassin versant sont financés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Nous avons un cadre de référence très clair, très bien établi, qui encadre de la structure de l'organisme jusqu'au cheminement pour élaborer notre plan directeur.

2295

C'est, selon moi, un très bel exemple sur lequel – et je vais vraiment concentrer mes interventions en ce qui concerne la réserve de biodiversité, ça s'applique moins sur la réserve aquatique marine – c'est quand même un exemple qui pourrait être pris en compte, on en a parlé un peu ce soir de la composition du comité, les organismes de bassin ont trois (3) pôles qui représentent un peu le développement durable. Ça pourrait être maintenu dans l'élaboration, dans le cheminement pour élaborer le plan d'action. On a des consultations publiques à respecter.

2300

2305

Le karst de Saint-Elzéar se trouve dans le domaine public, donc je trouve que c'est intéressant, dans la gestion participative proposée dans le document, on parle d'organismes locaux. Souvent on va dire, bon, finalement les citoyens qui sont intéressés se retrouvent dans ces organismes-là. Par contre, il faut pas quand même négliger l'importance de tenir des consultations dans l'élaboration des plans d'action, afin finalement de permettre à la population de se prononcer sur les actions qui pourront être faites dans ce territoire-là.

2310

C'est sur ce finalement que j'ai bien aimé finalement l'intervention de monsieur Chouinard, finalement qu'à la suite de l'acceptation, advenant le cas, ce serait très important d'impliquer la population. Dans le développement durable, il y a un pôle social qu'on néglige souvent, qui est très très important quand on parle d'acceptation de la population de ces réserves-là et aussi l'appropriation de ces projets-là.

2315

Donc finalement, des bons plans de communication, des façons finalement d'informer les gens des processus qui sont en place, comment ils vont pouvoir finalement participer dans l'élaboration de ces plans d'action là.

2320 Ça résume beaucoup ce que je voulais dire, dans le fond. Si vous voulez poser des questions pour préciser!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325 Peut-être juste une.

2330 Vous nous parlez d'une modalité par rapport à l'implication en continu dans la suite des choses, sur le principal, est-ce que le Comité du bassin versant est en faveur ou pas, parce qu'on a entendu plusieurs organismes qui se sont prononcés sur le bien-fondé de l'un ou l'autre et l'autre, puis en y mettant des réserves sur les parties ou des particularités aussi, dans votre cas, est-ce que vous êtes en mesure de le faire?

**PAR Mme MÉLANIE GUÉRETTE:**

2335 Bien, c'est certain qu'on est en faveur, qui ne l'est pas à quelque part! Mais je pense que je vous l'ai dit, quand on était à Saint-Elzéar, avec cette réserve-là, on atteint le huit pour cent (8 %) à l'intérieur des limites du bassin versant, donc pour nous, c'est une belle petite information qu'on aime bien "plugger" une fois de temps en temps. Donc c'est bien important pour nous, pour atteindre le huit pour cent (8 %), qu'elle soit finalement acceptée.

2340

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2345 Oui tout à fait, c'est clair. Va pour la partie plus en amont par rapport à la réserve de biodiversité, est-ce que je peux vous demander pas l'équivalent, mais dans le cas de l'autre, bien que ce soit des objectifs totalement différents, sauf la conservation ou la protection, dans le cas d'en bas, c'est une réserve aquatique qui est le jumeau ou la jumelle de la réserve de biodiversité pour en haut, compte tenu que c'est à la fin du bassin versant de la rivière sur laquelle le comité est nommé, est-ce qu'il y a des particularités ou des sensibilités particulières du comité du Conseil du bassin versant?

2350

**PAR Mme MÉLANIE GUÉRETTE:**

2355 La raison pourquoi on s'est moins prononcé, c'est qu'on a, un peu comme la réserve de biodiversité, une jumelle, on a une jumelle, nous aussi, qui s'appelle la Table de concertation du littoral, à qui on a un peu laissé tout commentaire. On s'est moins penché sur cette réserve.

Toutefois, c'est, encore une fois, une très belle initiative...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360

C'est intéressant, ça veut dire que comme comité, vous êtes pas sur l'administration de la Table?

**PAR Mme MÉLANIE GUÉRETTE:**

2365

C'est-à-dire que la Table de concertation du littoral est administratrice chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2370

Ah, OK.

**PAR Mme MÉLANIE GUÉRETTE:**

2375

Et on travaille dans les mêmes bureaux, on a le même numéro de téléphone, donc on se connaît très très bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2380

C'est une bonne précision, pour des étrangers, c'est intéressant de savoir c'est quoi le mode de fonctionnement.

**PAR Mme MÉLANIE GUÉRETTE:**

2385

Sauf qu'on n'est pas financé par les mêmes paliers gouvernementaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, effectivement. L'information est claire. Merci beaucoup.

2390

**PAR Mme MÉLANIE GUÉRETTE:**

Merci.

2395

2400

**DROIT DE RECTIFICATION  
PROMOTEUR**

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a pas d'autres participants? On passe maintenant au droit de rectification de la part de monsieur Francis Boudreau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2410

Bonsoir monsieur Boudreau.

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2415

Bonsoir monsieur le Président. Si vous me permettez, je vais faire un petit commentaire au départ!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2420

Allez-y.

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2425

Très simple. Je voudrais tout simplement remercier tous les organismes et les individus qui ont présenté des mémoires, que nous accueillons favorablement, très bien, et on constate que ces mémoires contiennent déjà des suggestions et des commentaires qui sont tout à fait pertinents pour la suite des événements. Alors on voudrait vraiment remercier les gens qui ont pris le temps de préparer des mémoires et venir les déposer.

2430

Tous les commentaires finalement sont relativement simples. Je m'éterniserai pas trop longtemps, mais ils concernent tous la réserve de biodiversité de Saint-Elzéar.

2435

Mon premier commentaire est en regard du mémoire qui a été présenté par monsieur Jean de la Municipalité. Je voudrais juste profiter de l'occasion, en fait, parce que ça a soulevé chez moi une question, enfin plutôt une question qu'il faut préciser, qu'on a déjà précisée, je voudrais la préciser à nouveau!

2440

C'est qu'il faut pas perdre de vue qu'autant une réserve de biodiversité qu'une réserve aquatique, dans notre esprit, est un projet de conservation et non de développement et qu'en ce sens, le plan de gestion et le plan de conservation du territoire sera développé par l'organisme gestionnaire, mais avec le ministère, donc en collaboration avec le ministère. Et il faut pas voir le ministère comme étant un organisme de soutien, mais bel et bien un organisme parrain et un organisme, à la limite, décisionnel, parce que ce qui sera décidé au comité de gestion ou au

2445 comité de coordination, appelons-le comme on veut, c'est finalement le ministère qui va finir par décider c'est oui ou non, on s'en va dans cette direction-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450 C'est clair.

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2455 Je pense qu'il faut que ce soit très bien convenu là-dessus, et je pense que c'était la seule précision que je voulais apporter dans ce cas-là.

2460 Pour répondre un petit peu à la problématique soulevée par monsieur Arsenault du CPRN, effectivement, concernant le zonage, on retient très bien ce qu'il nous a proposé sur le plan zonage. Mais dans le document de consultation qu'on avait proposé, nous disions clairement qu'on n'avait pas établi de plan de zonage, parce que notre connaissance des phénomènes karstique est insuffisante déjà, et bien sûr qu'au fur et à mesure que la connaissance va se développer, le zonage pourra être défini de façon beaucoup plus pointue, pour atteindre les objectifs qui vont être évidemment définis en groupe.

2465 Pour ce qui est des commentaires de monsieur Landry, on en a parlé un peu ce matin sur le terrain, je voudrais tout simplement rappeler certaines choses. Tout chemin public qui traverse une aire de conservation et qui se prolonge au-delà de cette aire de conservation là est toujours exclu d'une aire de conservation. Et la gestion et entretien de ce chemin-là relève du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

2470 Donc le ministère du Développement durable n'a pas l'intention, c'est bien sûr, ni les moyens d'assumer l'entretien et la gestion d'un tel chemin et par contre, ce que je retiens de l'intervention de monsieur Landry, c'est qu'il y aura moyen d'élaborer quelque chose sur le plan des actions à réaliser pour minimiser l'impact de la circulation sur le territoire.

2475 Concernant la plantation, bon, il faut reconnaître que le secteur soumis à la plantation sur le territoire de la réserve demeure marginal et borde seulement la réserve de biodiversité sur une très courte distance, en fait dans la partie sud au pied de l'escarpement de Garin, que cette plantation est antérieure à la définition des limites de la réserve de biodiversité, donc on n'a pas grand contrôle là-dessus. Et que finalement, selon ce qu'on a appris ce matin par nos collègues du ministère des Ressources naturelles qui nous accompagnaient, c'est qu'elle est dominée par la plantation, la plantation est dominée par de l'épinette blanche, donc une espèce qui est indigène au territoire.

2485 On nous informait ce matin que les plants étaient issus de graines récoltées en milieu naturel auprès certainement d'arbres d'excellente qualité, donc ce qui ne représente absolument pas un problème, parce que dans la succession normale des milieux ouverts en

2490 milieu forestier, surtout en milieu comme ça qui a été déboisé, on va voir apparaître du sapin, du bouleau, c'est-à-dire du bouleau, du tremble, mais aussi de l'épinette blanche et, éventuellement, le sapin viendra remplacer l'épinette blanche qui de toute façon, va demeurer en partie sur le territoire.

2495 Concernant l'épinette de Norvège, mon collègue du ministère des Ressources naturelles, Bruno Lachance, pourra me corriger s'il y en a, semble-t-il, d'après ce que Jean-Marc Hardy me disait ce matin qui était l'ex-directeur de l'unité de gestion de Gaspésie, c'est que l'épinette de Norvège n'est pas une espèce agressive, donc une espèce peu agressive et qu'avec le temps, elle ne risque absolument pas de supplanter les autres espèces. Donc à long terme, ça représente pas vraiment un problème.

2500 Est-ce que nous allons entretenir ces plantations? Pour répondre à la question de monsieur Landry, je ne crois pas. Je pense qu'on devra laisser aller le milieu tel quel.

2505 Ça nous apparaît un peu marginal, donc en bordure de la réserve, il est sûr que les arbres plantés en quadrillé, ça peut avoir l'air un peu louche en bordure d'une réserve de biodiversité, mais je pense que dans ce contexte-là, comme il y en a pas gros, on va essayer de vivre avec.

Voilà, ce sont les seuls commentaires que j'avais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2510 Me permettez-vous de vous éviter de vous écrire deux (2) ou trois (3) questions par la poste, à partir de demain matin de bonne heure?

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2515 Absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2520 Merci pour vos compléments d'information, premièrement, des précisions. On a aussi vu ce matin, puis je ramène ça à l'audience publique, à la partie publique plutôt de l'enquête de la Commission, et on a pu constater la présence de certains îlots de villégiature autour des lacs Duval. Un, on vous a demandé, et vous allez y donner suite certainement, de nous situer comme il faut toute la question de la cartographie des limites, parce qu'il y avait comme deux  
2525 (2) cartes, puis la Commission veut avoir la bonne carte puis avec le bon positionnement, d'une part.

Mais en même temps, revenir sur des éléments d'information que vous nous avez fait part lors de la première partie, en septembre, c'est, à l'époque vous nous avez dit qu'il y avait

2530 une entente comme de quoi qu'il y aura pas de développement de villégiature dans ce secteur-là. De quoi on parlait, est-ce qu'on parlait du secteur de la rivière comme telle, également des lacs?

2535 Pouvez-vous faire le point comme il faut sur le développement, compte tenu, quand on regarde juste la carte topo, on a l'impression qu'il y a un escarpement, alors que ce qu'on a pu constater ce matin, il y a un escarpement, mais avec une pente qui est quand même relativement accessible aussi? Toujours dans la perspective où la présence d'une réserve peut rendre aussi des espaces libres plus intéressants aussi.

2540 **PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2545 Tout à fait, oui. En fait, concernant la villégiature en bordure des lacs Duval, le 28 juillet 2004, nous avons rencontré, en fait j'ai rencontré personnellement deux (2) personnes de la Direction régionale du MRN à Rimouski, madame Cécile Pelletier et Luc Lauzon qui est le directeur de l'unité, et nous avons convenu de ce qui devrait se passer sur le plan de la villégiature autour des lacs Duval.

2550 Donc on a convenu une chose première, c'était qu'une bande de trois cents mètres (300 m) sur la rive gauche du lac Duval soit maintenue hors du projet de réserve, donc soit incluse – c'était une bande prévue au projet de développement de la villégiature. Donc on a convenu ça, première des choses.

2555 Deuxième des choses, il a été convenu qu'à l'exception des baux en vigueur en juillet 2004, donc à ce moment-là, que le ministère n'émettra pas de nouveau bail de location pour cette portion de territoire, donc dans les trois cents mètres (300 m) en marge sur la rive gauche du lac Duval. Et que ces portions de territoire sans bail soient zonées conservation par le ministère des Ressources naturelles, à l'époque.

2560 C'est ce qu'on a convenu en juillet 2004. Bon, maintenant, ça, c'est ce qu'on a confirmé dans notre compte rendu de réunion. Cependant, ceci n'a pas été conclu officiellement dans une entente.

2565 Alors il serait peut-être intéressant, en tout cas, nous, on l'apprécierait, que cette entente figure à notre compte rendu de réunion, mais figure aussi, c'est-à-dire figure au compte rendu, mais qu'elle figure de façon officielle sur les cartes d'affectation des terres publiques et que l'objet de cette entente ne soit pas remis en cause à long terme.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2570 De façon très égoïste, on va vous demander de les déposer, puisque c'est un compte rendu...

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2575 Oui, tout à fait. Je pourrai vous envoyer...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2580 Et pour bien comprendre ce que vous avez dit, quand on parle de la rive gauche, donc c'est la rive gauche dans le sens du courant qui descend, celle des géographes?

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2585 Tout à fait. C'est celle qui borde la réserve de biodiversité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a un certain nombre de baux de villégiature qui sont présents?

2590 **PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2595 Il y a des espaces entre ceux-ci qui sont des terres publiques libres?

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2600 Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2605 Et l'entente porte sur le fait qu'il y aura pas d'émission de baux de villégiature?

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

Exactement.

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien ça?



**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2615

C'est tout à fait ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2620

Très bien. Donc ça couvre toute cette partie-là de la réserve, celle qui borde le côté ouest?

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2625

Oui, dans toute la partie, la bande, comme je dis, de trois cents mètres (300 m) sur la rive gauche des lacs, et entre le lac Duval le plus au nord, jusqu'à la limite nord de la réserve, il a été convenu de toute façon qu'il y aurait pas de bail de villégiature émis, parce que la limite de la réserve vient s'adosser sur la limite de la rivière.

2630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Question naïve, sauf la partie où il y a des baux, mais c'est quand même limité, est-ce qu'il n'aurait pas été plus simple de limiter directement à la rivière en question? Puisqu'elle a pas l'air d'être intermittente?

2635

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

De limiter la réserve à la rivière?

2640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2645

C'est exactement ce qui arrive.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2650

Mais le trois cents mètres (300 m), ça vaut juste pour la partie où est-ce qu'il y a des chalets?

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2655

Uniquement autour des lacs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, parfait, c'est clair.

2660

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

Et puis une petite distance aussi, le chemin, vous avez vu ce matin, le chemin qui amène au premier lac Duval où il y a des chalets, donc à partir de ce chemin-là, il y a une distance de dix mètres (10 m) entre le chemin et la réserve, si on veut.

2665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour exclure le chemin.

2670

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

Pour exclure le chemin, oui.

2675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair. Toujours sur les baux de villégiature! La Commission a eu un retour d'information à la fin de la semaine dernière de la part du MRNF et ça concernait toute la question de la conversion des baux.

2680

On a entendu, on vous a entendu nommément en première partie faire référence au fait qu'il y avait eu discussion et entente sur le fait que les baux d'abris sommaires, deux (2) fois si je me souviens bien, seraient convertis en baux de villégiature. L'information qui a été déposée à la Commission la semaine dernière officiellement remet assez en question de façon catégorique cette possibilité-là.

2685

Peut-être que vous avez pas eu le temps d'en prendre connaissance, mais au-delà de vous inviter à en prendre connaissance, est-ce que c'est possible d'avoir de l'information complémentaire sur cette entente-là ou qu'est-ce qu'il en est, de façon plus particulière?

2690

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

J'ai pas pris connaissance effectivement de ce que vous venez de dire. Cependant, nous pourrions vous envoyer dès cette semaine copie du compte rendu de notre réunion dans le cadre du 28 juillet 2004 où on avait discuté de cet élément-là à Rimouski.

2695

Si vous me permettez, je peux peut-être rappeler les principaux éléments de cette entente-là! Ils sont à l'effet que les constructions récentes qu'il y avait sur les terrains pour lesquels il y avait un bail de location d'abri sommaire justifiait, à cette époque-là, donc il y a

2700 deux (2) ans, que ces baux soient convertis en baux de location de quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>). Bon, ça, c'était la règle à l'époque.

Les règles ont peut-être changé aujourd'hui, mais en 2004, c'était ça.

2705 Alors ce qu'on avait convenu, en fonction de ça, c'est que le ministère des Ressources naturelles accepte de ne pas convertir ces baux d'ici deux (2) ans, donc jusqu'en 2006, pour nous permettre de rencontrer les propriétaires de baux, les détenteurs de baux c'est-à-dire, et puis de voir avec eux quel est l'impact de ce genre de conversion sur le projet que nous menions.

2710 Donc on les a rencontrés en juin 2006, et puis on a convenu finalement que l'impact était insignifiant ou mineur, et de sorte que par la suite, on a donc convenu de réécrire au MRN pour leur dire, bien voici, on a rencontré les détenteurs de baux et pour nous, on considère qu'il y a pas de problème, donc on vous suggère tout simplement d'aller de l'avant, de modifier le bail de location d'abri sommaire en bail de location.

2715 Et on avait convenu donc, il y a deux (2) ans, que cette proposition-là viendrait avant la tenue des audiences publiques, sur les deux (2) projets de conservation.

2720 Alors ce que vous me dites là – en plus, excusez-moi! En demandant la conversion de ces deux (2) baux-là, nous avons demandé quelque chose de supplément aussi, nous avons donc demandé que les quatre (4) baux sur le territoire, donc les deux (2) de location d'abris sommaires qui deviendraient normalement deux (2) baux de location, et les deux (2) autres baux de location, qu'à chaque renouvellement de bail, une condition figure dans l'avis de renouvellement, et que, je peux vous lire si vous voulez la condition que nous suggérons à ce moment-là! Ça, c'est en juin 2006.

2730 "Que le bail soit accordé ou renouvelé à la condition que les détenteurs de bail se conforment quant à l'utilisation et à l'occupation du territoire aux orientations et aux modalités de protection et de gestion de la réserve de biodiversité, ainsi qu'à la réglementation en vigueur concernant la réserve de biodiversité. Le non-respect de cette condition et le manque de collaboration avec les gestionnaires de la réserve de biodiversité peuvent entraîner la résiliation du bail de location par le gouvernement."

2735 C'est ce que nous avons proposé.

Donc nous avons donc demandé, le 15 juin 2006, au ministère, de donner suite à cette requête. Comme on l'avait convenu en juillet 2004.

2740 Donc ce qu'on nous a dit récemment aussi, c'est que pour le ministère des Ressources naturelles, convertir un bail de location d'abri sommaire en bail de location correspond à l'émission d'un nouveau bail. Nous, on le voit pas dans ce sens-là. C'est qu'on estime qu'il y

2745 avait déjà quatre (4) baux sur le territoire, qu'un bail de location d'abri sommaire soit converti en bail de location, pour nous, on ne considère pas ça comme une nouvelle émission de bail. Donc c'est uniquement une conversion.

Maintenant, il est évident que ce ne sont pas nous qui sommes les gestionnaires de cette activité. Mais dans notre esprit, il ne s'agit pas pour nous d'un ajout d'un nouveau bail.

2750 Par contre, ce que vous me dites, je me questionne à ce moment-là si les baux de location d'abri sommaire ne sont pas convertis et qu'ils ont maintenant des habitations qui ne sont pas conformes, que va-t-il arriver?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2755 Je pense que, même si le nombre est pas important, je pense que c'est important pour ces gens-là aussi de savoir qu'est-ce qui arrive.

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

2760 C'est important, parce que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2765 Je donnerai pas de détail de l'information, je voudrais pas mal citer, mais ça va être facile d'en prendre connaissance, puis j'imagine, je dirais que l'information aussi a circulé via les représentants du MRN auprès du coordonnateur du dossier, des deux (2) côtés, à l'interne mais aussi dans votre rôle directement, mais le lien qui est fait, c'est entre le fait que le caractère, même s'il est temporaire, bien, il a un caractère de protection.

2770 La Commission, ce qu'elle veut savoir, c'est: est-ce qu'il y a un règlement qui est possible pour ces gens-là, au-delà de pépins techniques comme on en rencontre des milliers si c'est pas des millions dans l'administration publique? C'est ça l'intérêt.

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

Bien moi, je pense que ça devrait être quelque chose qui devrait se régler simplement, à mon sens. Il y a pas de quoi faire un plat avec ce genre de chose là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2780 Je suis d'accord, la Commission fait pas un plat, je veux juste avoir l'information pour des absents qui pourraient s'en rendre compte après le fait.

2785 **PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

C'est parce que si la conversion n'est pas faite, je vois mal comment le ministère des Ressources naturelles va vivre avec un bail qui n'est plus conforme finalement. C'est surtout ça ma préoccupation.

2790

Mais à la limite, nous, on étale ce qu'on a demandé, et puis je pense que ça revient au ministère des Ressources naturelles d'aller de l'avant et de décider.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2795

Puis indépendamment, je dirais, de la solution éventuelle à trouver nécessairement, on vous demande de déposer encore une fois, je dirais, les notes de correspondance pertinentes au sujet.

2800 **PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

On vous déposera dès la fin de la semaine les comptes rendus de nos réunions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2805

Très bien. Un dernier point, si vous permettez, monsieur Boudreau!

On a eu un élément d'information, lorsque la Commission s'est penchée sur le caractère périphérique à la fois de la réserve de biodiversité mais également celle de Bonaventure, je reviens à Bonaventure, c'est le dernier point, on finit avec la réserve aquatique!

2810

Il y avait toute la question des résidences en périphérie, on l'a abordé ce soir aussi. Il y avait aussi la question du Bioparc, on veut pas faire un cas particulier du Bioparc, je pense qu'on est bien au fait du rôle du Bioparc au niveau régional puis du développement récréotouristique.

2815

Par contre, on a eu de l'information à l'effet qu'on parlait de compostage naturel de mille (1000) galons à peu près, vraiment de façon naturelle, mais à environ quatre-vingts mètres (80 m) de la rivière, et là, je vois monsieur Beaulieu de la Direction régionale, l'interrogation de la Commission, c'est la même qui a été véhiculée ce soir, est-ce que c'est quelque chose qui a été vu par le ministère, même si c'est pas dans le périmètre immédiat?

2820

On a entendu le représentant de la ZIP qui s'est penché, il y a une interrogation qui est présente. C'est pas un procès d'intention qu'on veut faire, c'est bien net, je veux que ce soit bien compris par tout le monde, mais est-ce qu'aux yeux du ministère, et là, ça déborde nécessairement la question de la Direction du service des aires protégées, mais est-ce que

2825

c'est quelque chose qui paraît relativement conforme ou pas dans l'état actuel de l'environnement, je dirais, le procédé actuel?

2830 **PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

Moi personnellement, je suis pas en mesure de répondre à cette question. Je peux demander à André...

2835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux pas mettre dans l'embarras monsieur Beaulieu.

**PAR M. ANDRÉ BEAULIEU:**

2840

Moi non plus, mais je vais m'informer puis revenir avec la réponse à la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845

Très bien, pour les fins de la postérité, je rappelle, monsieur Beaulieu, que vous nous indiquez que vous êtes pas en mesure de nous répondre immédiatement ce soir, mais que vous prenez la question en délibéré pour nous revenir avec un élément d'information sur, en fait, ce que la Commission est intéressée à savoir dans ce cas-là précis, puisqu'on avait des éléments d'information par rapport aux fosses septiques qui concernaient les quelques résidences sur la rive droite, sur la rive gauche, comment on peut évaluer l'impact de la présence de résidus animaliers du Bioparc!

2850

On vous remercie, puis on remercie également le représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'est la dernière fois que je le dis!

2855

**PAR M. FRANCIS BOUDREAU:**

Merci infiniment.

2860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous remercie.

2865

---

2870

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2875

Si vous permettez, on procéderait à la fermeture de la partie publique de l'audience, très rapidement. Il y a pas d'autres manifestations?

2880

Rapidement, ça signifie qu'à partir de maintenant, on met fin à la partie publique des travaux. Je vous rappelle que la Commission continue à délibérer jusqu'au 20 décembre, la date officielle. Pour y arriver, il reste quelques reliquats de questions qu'on a abordées.

2885

Ça signifie qu'on vous met une pression pour rapidement nous donner des informations, pour qu'on puisse rencontrer notre date. Ça fait qu'on partage un peu avec les ministères, et je compte aussi sur le représentant du MRNF pour faire aussi le message de son côté, pour qu'on puisse compléter.

2890

Au nom de la Commission, de toute l'équipe de la Commission, je remercie tous ceux qui ont participé en première partie, merci, mais en deuxième partie également. C'est une audience intéressante pour les deux (2) projets. La Commission est satisfaite.

2895

On remercie les participants, on remercie le ministère promoteur, les ministères-ressources, les personnes-ressources et ceux également, j'en vois également, je vous nomme pas tous, mais je pense que, sentez-vous concernés, puisque ça s'adresse à vous tous, et on remercie également les participants qui sont venus à titre individuel ou au nom de d'autres groupes, d'autres organismes, à venir ce soir nous faire part de leurs préoccupations.

2900

On attend, je répète pour une dernière fois, les derniers documents, on les attend avec, bon, j'allais dire le mauvais mot, mais avec empressement, puis sur ce, je vous dis merci beaucoup pour l'accueil en région, ça a été très apprécié, puis tant à Saint-Elzéar qu'à Bonaventure évidemment, et sur ce, on termine en déclarant la partie publique de la Commission terminée et en vous remerciant une dernière fois. Merci beaucoup.

2905

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement mécanique.

2910

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.